

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien du moulin à vent

TOME . DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : Haute-Vienne (87)

Commune : Dompierre-les-Eglises, Villefavard

Maître d'ouvrage

NEOEN

Contact

Alice JOUDON-WATTEAU, chef de projets

Immeuble Skyline

22 Mail Pablo Picasso

44 000 NANTES

Tél : 02 40 95 36 69

Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement



Tome
Volet paysage et
patrimoine

Préambule

La société NEOEN, développeur et exploitant de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur les communes de Dompierre-les-Eglises et Villefavard dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Table des matières

1. Introduction	7		
1.1 Les acteurs du projet	9		
1.1.1 Le porteur de projet	9		
1.1.2 Les acteurs du territoire	9		
1.1.3 Le bureau d'études paysagères	9		
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	10		
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien	10		
1.2.2 Dossier de Zone de Développement Éolien	12		
2. Méthodologie	13		
2.1 Méthodologie générale et définitions	15		
2.1.1 Démarche globale	15		
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»	15		
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	15		
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	16		
2.2 Choix des aires d'étude	17		
2.3 Méthodologie détaillée	18		
2.3.1 Analyse de l'état initial	18		
2.3.2 Raison du choix de la variante de projet	23		
2.3.3 Évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	24		
2.4 Limites et difficultés rencontrées	28		
3. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine	29		
3.1 Le contexte paysager du territoire	30		
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	30		
3.1.2 Les unités paysagères	34		
3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	39		
3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	41		
3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus	45		
3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	46		
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	46		
3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	50		
3.2.3 Le contexte touristique	63		
3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	66		
3.3.1 L'analyse des structures paysagères	66		
		3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER	68
		3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	76
		3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	84
		3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate	86
		3.4.1 La description des motifs paysagers	86
		3.4.2 Les espaces vécus	89
		3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	104
		3.4.4 Les perceptions sociales du paysages de l'AER	111
		3.5 La description du site d'implantation : l'aire immédiate	112
		3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	112
		3.5.2 Les secteurs à enjeux	112
		3.6 Les sensibilités paysagères et enjeux	114
4. Raison du choix du projet	117		
4.1 Préconisations du projet paysager	119		
4.2 Choix d'une variante de projet	120		
4.2.1 Variante n°1	120		
4.2.2 Variantes n°2	120		
4.2.3 Variante n°3	120		
4.2.4 Analyse comparative des variantes de projet	122		
4.2.5 Synthèse de l'analyse des variantes	122		
4.3 Description de la variante de projet retenue	131		
4.3.1 Les éoliennes	131		
4.3.2 Les aménagements connexes	131		
4.3.3 La description des travaux	132		
4.3.4 La description des modalités d'exploitation	132		
4.3.5 Plan de masse	132		
5. Évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	135		
5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	136		
5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage	136		
5.1.2 Principales problématiques éolien / paysage	141		
5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens	143		
5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage	146		
5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	147		
5.3.1 Rappel méthodologique	147		
5.3.2 Présentation des photomontages	147		

5.3.3	Les perceptions visuelles globales du projet	148
5.3.4	Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet éolien	150
5.3.5	Les effets du projet depuis l'aire éloignée	151
5.3.6	Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	168
5.3.7	Les effets du projet depuis l'aire immédiate	187
5.3.8	Les effets du projet dans la zone d'implantation potentielle	203
5.3.9	Les effets cumulés avec les projets connus	204
5.4	Synthèse des impacts	212
6.	Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet	216
6.1	Les mesures de réduction	219
6.2	Les mesures d'accompagnement	219
6.3	Synthèse des mesures de réduction et d'accompagnement	220

1. Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société NEOEN.

NEOEN est spécialisée dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Son objectif est de déployer son propre parc de production réparti sur quatre filières : la biomasse, l'éolien terrestre, les énergies marines et le solaire photovoltaïque.

NEOEN a l'ambition de devenir l'un des principaux producteurs d'électricité verte en France métropolitaine, capable d'approvisionner en électricité un million de français à l'horizon 2020.

En France et à l'international, à fin juin 2017, c'est un portefeuille de plus de 1 800 MW sur près de 80 projets, réparti à parts égales entre ces zones géographiques, qui est aujourd'hui sécurisé par Neoen :

- 860 MW en opération,
- 270 MW en construction,
- Plus de 680 MW sécurisés et dont la mise en service est envisagée d'ici 2 à 3 ans.

Responsable du projet :

Alice JOUDON-WATTEAU, chef de projets
Immeuble Skyline
22 Mail Pablo Picasso
44 000 NANTES
Tél : 02 40 95 36 69

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département de la Haute-Vienne (87), en région Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur les communes de Dompierre-les-Eglises et Villefavard.

Interlocuteurs :

- Mr Guibert, maire de Dompierre-les-Eglises
- Mr Combecau, maire de Villefavard
- Mme Hourcade-Hatte, présidente de la communauté de commune du Haut-Limousin en marche

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

Début 2017, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation d'une soixantaine de volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

Responsables de l'étude :

- Katia ALFAIATE rédactrice de l'étude / Ingénieur paysagiste
- Benjamin POLLET, correcteur / Paysagiste Concepteur
- Sylvain LE ROUX, correcteur / Directeur

ENCIS Environnement
ESTER Technopole
1 avenue d'Estér
87069 Limoges
Tél. : 05 55 36 28 39

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et R.222-2 du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le Schéma Régional Eolien du Limousin a été approuvé par arrêté du préfet de région le 23 avril 2013.

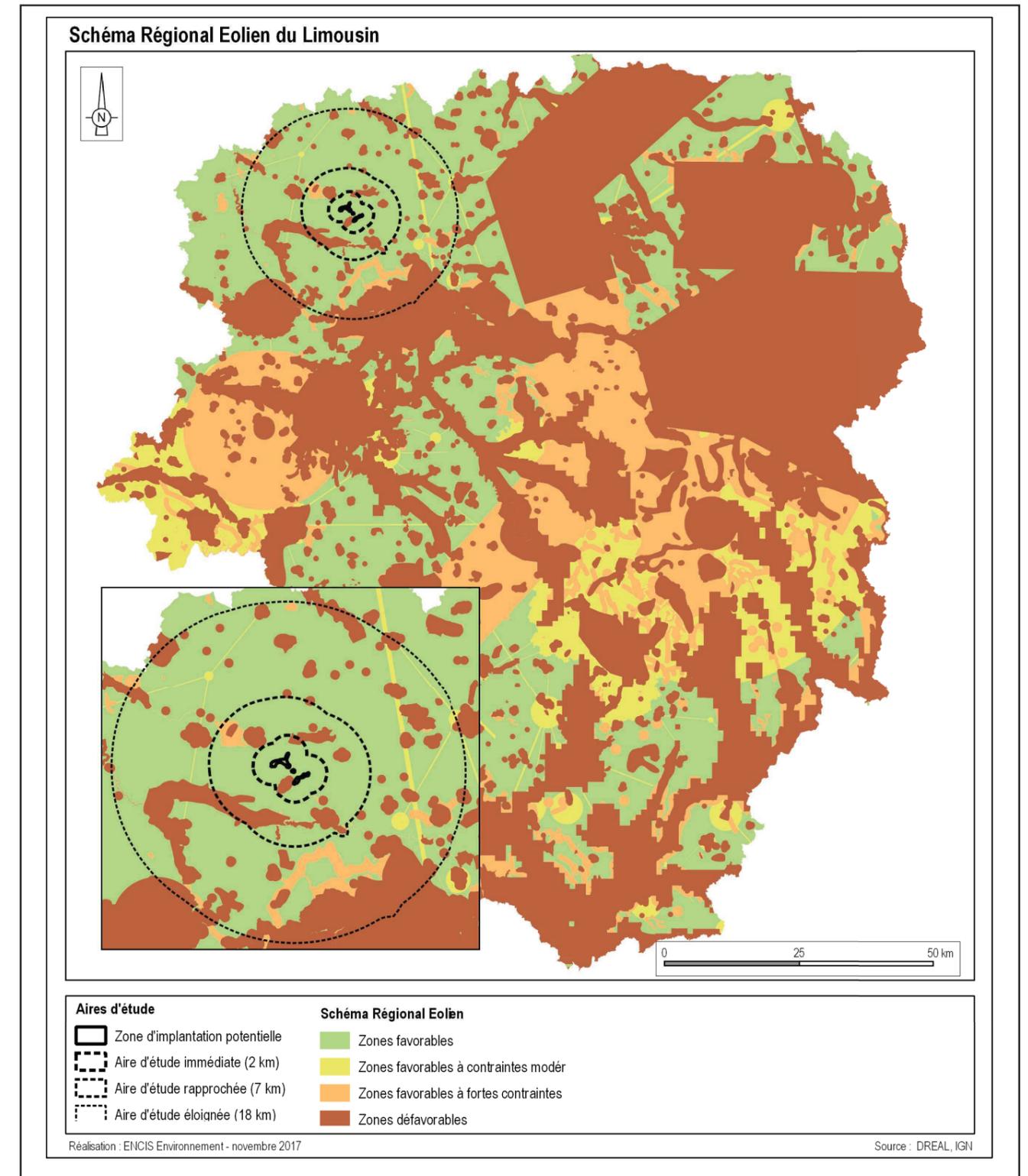
1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, sites patrimoniaux remarquables, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le schéma régional éolien du Limousin présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude est compris dans une zone favorable au développement éolien (cf. carte ci-contre).

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

La ZIP est située dans une zone favorable au développement de l'éolien, comme le montre la carte présentée sur la page suivante, synthétisant les zones favorables au niveau régional. L'aire d'étude rapprochée comporte des sites inscrits comme la vallée de la Couze ou la vallée de la Gartempe, défavorables à l'éolien. Dans l'aire d'étude éloignée, il existe également plusieurs zones classées « défavorables » à enjeux très forts (ou sensibilités patrimoniales et paysagères très fortes). Celles-ci correspondent notamment aux sites inscrits des monts de Blond et des monts d'Ambazac, du lac de Saint-Pardoux, du secteur sauvegardé du Dorat, ainsi qu'aux périmètres de protection des monuments historiques.

Selon le SRE, « les sites classés et / ou inscrits représentent 2 à 3 % du territoire du Limousin. [...] Ces sites constituent un enjeu patrimonial important. L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (dans les sites classés) ou à éviter (dans les sites inscrits) [...] L'ensemble des sites inscrits et classés sont considérés comme défavorables à l'implantation d'éoliennes.



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE du Limousin).

Concernant les monuments historiques (classés ou inscrits), la loi impose un périmètre de protection de 500 mètres autour de ces derniers. Ainsi, l'ensemble des monuments historiques et leurs périmètres de protection ont été classés en zones défavorables à l'implantation d'éoliennes. »

Les sites définis comme emblématiques par l'atlas régional des paysages sont également considérés comme des zones défavorables à l'implantation d'éoliennes : « L'atlas des paysages du Limousin (DREAL Limousin) a mis en évidence un certain nombre de sites emblématiques constituant le patrimoine du Limousin. Ces espaces aux caractères pittoresques, disposant d'une valeur intrinsèque unique (cascade, chaos rocheux, ...) ou issus d'une accumulation de valeurs (vallées en gorges, points de vue, étang, bâti, ...) ont été classés comme des secteurs défavorables à l'implantation d'éoliennes. »

Ainsi, les vallées de la Gartempe, du Vincou, de la Couze, de la Brame et de la Benaize et les monts d'Ambazac sont également localisés en zones défavorables à enjeux forts. Tous ces éléments patrimoniaux et paysagers à enjeux seront étudiés et localisés en partie 3.2.2.2 (inventaire patrimonial et emblématique).

L'aire d'étude immédiate se trouve dans une zone favorable à l'implantation d'éoliennes, à enjeu faible. Cependant l'AEI comporte une zone classée défavorable correspondant au site inscrit de la vallée de la Semme, situé à 800 mètres au sud-est de la ZIP.

Ces points seront particulièrement étudiés lors de l'analyse des impacts du projet éolien, notamment les potentiels effets de dominance et les rapports d'échelle avec la vallée de la Semme (voir chapitre 3.3.3.4.).

1.2.1.3 Les sensibilités paysagères inventoriées dans le SRE

La zone d'implantation potentielle du projet éolien se trouve dans une zone favorable à l'implantation de l'éolien (cf. carte précédente des zones favorables du SRE).

Cependant, le périmètre d'étude global comporte des espaces où des enjeux paysagers peuvent contraindre le développement de l'éolien.

Les sites classés et inscrits : « L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer de parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale); les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »

Comme mentionné précédemment, plusieurs sites classés et / ou inscrits sont localisés dans le périmètre d'étude. Ils seront décrits et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet éolien seront étudiées aux chapitres 3.2.2.3

(aire d'étude éloignée), 3.3.3.3 (aire d'étude intermédiaire) et 3.4.3.3 (aire d'étude rapprochée).

Les sites emblématiques : « Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter. »

Des sites emblématiques ont été recensés à proximité de la zone de projet et dans l'aire d'étude globale. Ils seront décrits et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet éolien seront détaillées aux chapitres 3.2.2.4 (aire d'étude éloignée), 3.3.3.3 (aire d'étude intermédiaire) et 3.4.3.3 (aire d'étude rapprochée).

Les lignes de crêtes et les sommets isolés : « L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale...). »

Les rebords paysagers : « Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

Un sommet isolé, des lignes de crêtes et des rebords paysagers, sont recensés en limite sud-est de l'aire d'étude éloignée, au niveau des monts d'Ambazac. Aucun évènement de relief de ce type n'est localisé dans la zone d'implantation potentielle ou l'aire rapprochée. Ces préconisations ne concernent donc pas directement un projet de grande hauteur dans la ZIP. Cependant, et même si ces reliefs sont moins remarquables, une attention particulière sera accordée aux rapports d'échelle et effets de dominance possible avec les vallées de la Gartempe et de ses affluents.

Les Parcs Naturels Régionaux : « Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. »

Il n'y a pas de Parc Naturel Régional dans le périmètre d'étude.

On note également la présence de plusieurs vallées dans l'ensemble des aires d'études : vallées de l'Asse et de la Brame au nord, vallées de la Semme, de la Gartempe et du Vincou plus au sud. Ces vallées sont des reliefs visibles et des sites remarquables qui présentent potentiellement une grande sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur : ils feront l'objet d'une attention particulière.

1.2.2 Dossier de Zone de Développement Éolien

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Éolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE pour qu'il bénéficie du tarif de rachat spécifique à l'éolien.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) ne se situe pas dans une Zone de Développement Éolien. Aucun arrêté préfectoral de ZDE ne spécifie donc de recommandations paysagères pour le projet.

2. Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine,
- le choix et la justification de la variante de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2016) édité par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**¹, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer

les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « *l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, les plantes, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociale. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact (2010) permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « *Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement* ».

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles.

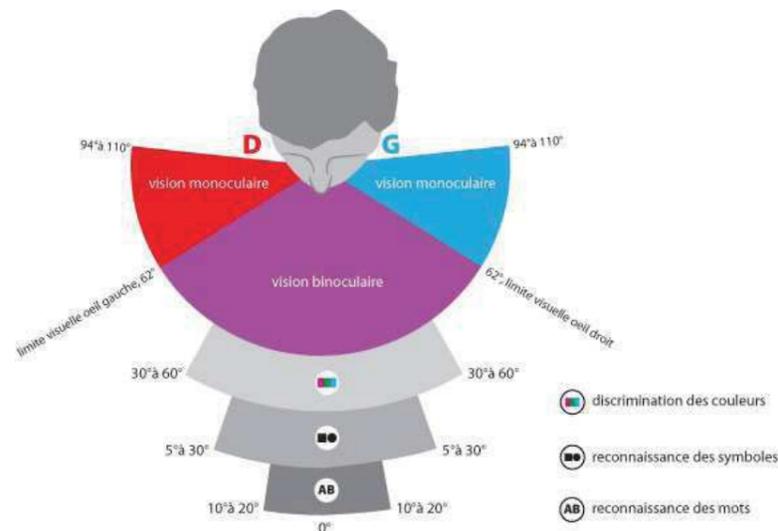


Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.

2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, intermédiaire et rapprochée et immédiate. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études seront tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité. Dans le présent dossier, l'aire d'étude immédiate a été étendue vers l'est afin de prendre en considération les perceptions depuis le versant est de la vallée de Gartempe, incliné vers la zone de projet. Elle couvre la commune de Villefavard.

- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : 2 à 7 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

Cette aire d'étude a été ici élargie au sud-est afin d'englober le secteur à enjeux qu'est la vallée de la Gartempe. Elle couvre également les bourgs de Magnac-Laval, Châteauponsac, Rancon, Saint-Sornin-Leulac.

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : 7 à 18 km.

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Ici, le périmètre s'étend jusqu'aux premières marches des monts d'Ambazac et monts de Blond au sud. Elle comprend notamment les villes de Bellac, du Dorat, de Bessines-sur-Gartempe...

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE

Présentation des aires d'étude



- Aires d'étude**
- Zone d'implantation potentielle
 - Aire d'étude immédiate (2 km)
 - Aire d'étude rapprochée (7 km)
 - Aire d'étude éloignée (18 km)

Réalisation : ENCIS Environnement - novembre 2017

Source : ENCIS, IGN

Carte 2 : Les aires d'étude.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état initial

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire (ex : un élu, un employé de l'office du tourisme, un propriétaire de terrain, un exploitant agricole et / ou des personnes aléatoires). Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier (cf. 2.3.1.7).

L'étude des perceptions visuelles et sociales depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La zone d'implantation potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en juin 2017,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
 - la réalisation de cartographies, modèles de terrain, blocs-diagramme, coupes topographiques et / ou autres illustrations,
 - un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
 - un inventaire des sites reconnus touristiquement,
 - un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
 - un inventaire des réseaux de transport,

- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements),

2.3.1.7 *Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales*

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique et sur une enquête sociale qualitative sur les perceptions du paysage initial, mais aussi sur le projet éolien.

Analyse bibliographique

A l'échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse **de l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existante (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
 - en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
 - en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
 - selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
 - les perceptions des touristes,
 - les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

Enquête sociale qualitative

L'enquête sociale portera sur **un panel de 5 à 6 personnes** représentatif du territoire (habitants de l'aire immédiate, habitants des aires rapprochée et éloignée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de mairie et élus, touristes, propriétaires de terrain concernés par le projet, etc.).

A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (Sociologue, Géographe social ou Paysagiste) interviewera les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

L'enquête permettra de déterminer :

- les représentations sociales du paysage de l'état initial : paysages emblématiques de l'aire éloignée, sites touristiques et bénéficiant d'une forte renommée, grands panoramas du territoire, chemins de randonnées et lieu bénéficiant d'une appropriation sociale marquée dans l'aire rapprochée ou immédiate, etc.,
- mais aussi une compréhension des perceptions sociales des paysages éoliens.

L'étude qualitative vise à répondre à un double objectif.

1er objectif : **explorer et analyser les perceptions et la relation au paysage**, dans son état initial.

Spécifiquement, il s'agira de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé, à travers notamment les paysages emblématiques / représentatifs, les sites touristiques, les grands panoramas du territoire, les chemins de randonnée... ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement des habitants / acteurs locaux à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui : degré d'appropriation des paysages de l'aire rapprochée et immédiate.

2ème objectif : **établir un diagnostic des perceptions des paysages éoliens. Ce diagnostic sera réalisé en 2 temps :**

- une première phase spontanée de questionnaire, dédiée au recueil des impressions associant paysage et éolien, sans matériel à l'appui.
- une seconde phase assistée, dédiée au recueil des perceptions des paysages éoliens sur la base de photographies de parcs éoliens du territoire français. La série de photographies pourra comprendre un ou plusieurs photomontages du projet éolien à l'étude afin de faire émerger les perceptions spécifiques relatives à ce projet.

Cette étude qualitative vise à dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien (j'aime / je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

Il est prévu des **entretiens individuels semi-directifs**, en face-à-face.

- Ils pourront permettre de recueillir des perceptions / interprétations personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant / acteur local et paysage.
- Ils ne seront pas biaisés par les réponses d'autres participants comme en permanence ou ateliers de discussion). Les résultats ne seront pas lissés par des réponses « toutes faites », rigides, non nuancées

(exemple : des sites emblématiques, qui en fait n'en sont pas ; une perception nostalgique de la nature)

- En étant dans cette relation intime au paysage, l'entretien évite à l'interviewé d'adopter une posture.

Comme on peut l'observer lors de groupes de discussion, où les participants peuvent se sentir en position de force ou de faiblesse par rapport à leur connaissance du territoire, ou leur ancienneté, ou bien encore leur profession.

La **structure du questionnaire** et le type de questions sont construits autour de plusieurs postulats de départ et à partir de la veille documentaire précédemment présentée.

- Les questions ouvertes sont privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels, à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

- Chaque entretien durera entre 20 minutes et 60 min selon le degré d'implication de l'interviewé et sa volubilité.

- Chaque entretien sera pris en note et enregistré.

- Les entretiens auront lieu soit sur rendez-vous au domicile ou sur le lieu de travail, soit lors d'une permanence, ou d'une réunion spécifique.

- Le premier objectif sera évoqué au début de l'entretien avec l'interviewé, mais pas le second objectif (en rapport direct avec l'éolien) afin de ne pas biaiser ses réponses sur le paysage.

- De même, le projet éolien à l'étude sera tenu confidentiel auprès des personnes interrogées.
- Les données verbales recueillies feront l'objet d'un rapport d'étude.

Population interrogée : Nous interrogerons 5 à 6 personnes habitant, travaillant ou en visite dans l'aire immédiate, l'aire rapprochée et l'aire éloignée en veillant à diversifier les profils :

- Lieu de résidence : plus de 50 % résidant et / ou travaillant dans l'aire immédiate
- Bonne répartition des sexes et des âges (en accord avec la démographie du territoire).
- Profil socio-professionnel :
 - un élu,
 - un employé de l'office de tourisme,
 - un commerçant,
 - un agriculteur,
 - un propriétaire de terrain,
 - un employé de mairie,
 - un randonneur / visiteur / touriste,
 - des personnes aléatoires, etc.

Limites

- Le panel d'interviewé est restreint et ne représente pas exactement la population concernée
- Les résultats obtenus viennent nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier, sans constituer une enquête sociologique spécifique.
- Les résultats ne s'apparentent en aucun cas à un sondage, référendum ou enquête sociologique.
- Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de

la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers la ZIP. La notion de covisibilité est réservée aux éléments patrimoniaux.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES ENJEUX (source : ENCIS Environnement)						
DEGRE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Fortre reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FREQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITE ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETE / ORIGINALITE	Elément très banal au niveau national, régional et dans l'aire d'étude éloignée	Elément ordinaire au niveau national, dans la région et dans l'aire d'étude éloignée	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Elément original ou typique de la région	Elément rare dans la région et/ou particulièrement typique	
DEGRE D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITERE						
	VALEUR	NULLE	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES SENSIBILITES (source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITE D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m) DEPUIS L'ELEMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre	
COVISIBILITE DE L'ELEMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire	
DISTANCE DE L'ELEMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée Ex : entre 15 et 30 km	Relativement éloignée Ex : entre 10 et 15 km	Rapprochée Ex : entre 2 et 10 km	Immédiate Ex : entre 0 et 2 km	
CRITERE						
	VALEUR	NULLE	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

2.3.2 Raison du choix de la variante de projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...).

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

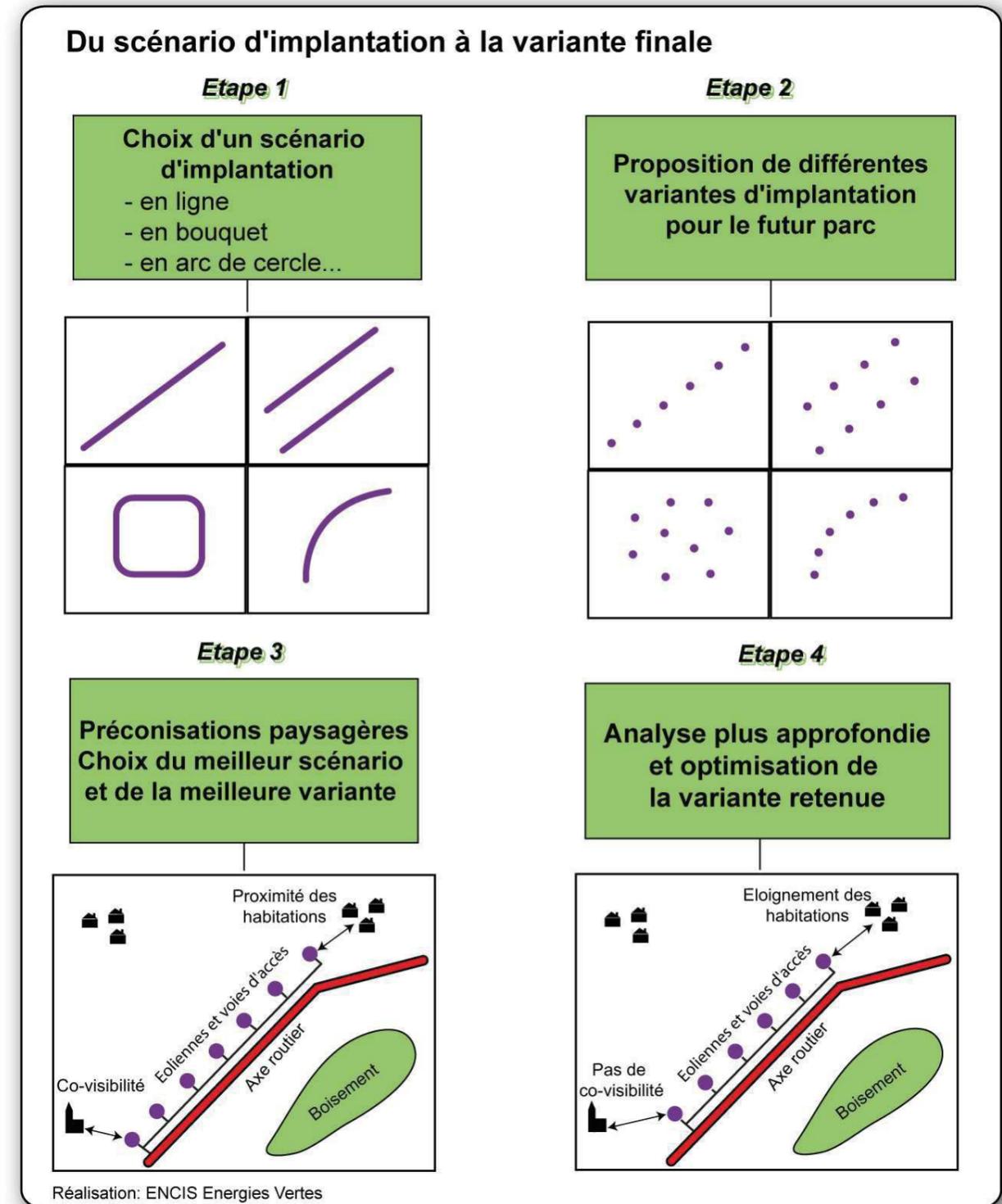


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- Les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- et l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (site emblématique, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens existants ou les projets connus.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

Dans l'aire immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;

- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui

ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par la société NEOEN, tout comme le descriptif de la méthodologie employée, retranscrite ci-après.

Un photomontage doit permettre à un observateur de se faire une opinion, aussi précise que possible, de la perception visuelle d'un futur parc éolien dans son environnement. Pour que cette opinion ne soit pas faussée, il est impératif que les photomontages soient réalisés, présentés et observés selon une méthode fondée, précise et rigoureuse.

La localisation des points de vue est déterminée par le paysagiste suite à l'évaluation des zones à enjeux et sensibilités dans le cadre de l'état initial paysager. Une fois sur le terrain, la localisation réelle peut différer légèrement de la localisation théorique du fait des nombreux masques naturels réduisant la visibilité en direction du futur parc. Une fenêtre de visibilité ou ouverture paysagère est recherchée afin d'obtenir le point de vue le plus défavorable, correspondant à l'impact le plus fort.

Réalisation des prises de vue

Les prises de vue consistent en plusieurs photographies à créer une vue panoramique par assemblage. La zone de recouvrement entre chaque photographie est d'environ 1/3 de leur largeur. L'appareil utilisé est un réflex numérique, placé à hauteur d'homme, qui permet de travailler avec un objectif à focale fixe d'une longueur équivalente à la vision humaine (50mm). Cette valeur est calculée avec la diagonale du support de la prise de vue (qui était auparavant une pellicule photosensible et qui est aujourd'hui un capteur numérique). Une série de 3 à 4 photos est prise visant à réaliser une planche assez large pour s'approcher au mieux de l'angle de vue de la vision humaine.

Pour un appareil argentique, le capteur avait une dimension de 24x36mm et une diagonale légèrement supérieure à 43mm ; le standard pour la focale normale était un objectif de 50mm. C'est donc cette valeur qui était retenue pour la construction optique dite « à focale normale » et proche de la vision de l'œil humain.

L'utilisation d'un capteur numérique implique que la diagonale du capteur se situe autour de 30mm (variable selon les marques d'appareils qui utilisent des capteurs différents). La focale normale pour ces boîtiers sera en général entre 28 et 35mm. Le rapport entre diagonale des anciens appareils photo et diagonale des appareils réflex numériques est donc variable : 1.6 dans le cas de Canon, 1.5 dans le cas de Nikon, pour les deux marques les plus courantes. L'appareil utilisé pour les photomontages de ce dossier est un Nikon D5300, réglé avec une focale de 35mm. Grâce au facteur de conversion de 1.5, on obtient en résultat une focale normale très proche de 50mm (à peu près équivalente à la vision humaine).

Afin de réaliser les prises de vue les plus représentatives de l'environnement du projet, la période a été choisie en fonction des conditions ambiantes les plus favorables : météo (ensoleillement, visibilité), horaires et luminosité selon les points de vue, ...

Réalisation des photomontages

Suite à ces prises de vue, un cartographe réalise des simulations paysagères reflétant l'insertion du projet éolien dans le paysage à l'aide du logiciel WindPro 3.1. Ce logiciel permet de créer des photomontages réalistes en intégrant la topographie du site à l'aide d'un modèle numérique de terrain (BD Alti de l'IGN, ou SRTM conçu par la NASA à partir d'observations satellites).

Le cartographe assemble la série de photos de manière à obtenir un panorama représentant un angle de 80° (l'angle d'observation de l'oeil humain est de 60°, celui de perception de 120°), tout en conservant la focale originale. Le choix d'un angle de 80° permet une représentation réaliste du champ visuel perçu tout en évitant des déformations trop importantes liées à l'assemblage de plusieurs photographies.

Les différentes implantations envisagées sont simulées sur la base d'éoliennes de type Gamesa G126 d'une hauteur totale de 165 m en bout de pale pour les éoliennes E1, E2 et E3. Les éoliennes E4, E5 et E6 ont été modélisées par des éoliennes G114 d'une hauteur de 163 m en bout de pale.

Le logiciel WindPro simule ainsi la position et les dimensions des éoliennes en surimposant un « croquis » à la prise de vue assemblée. Ce croquis permet de distinguer les éoliennes masquées par des éléments du paysage : végétation, relief, bâti... Dans ce dossier, plusieurs croquis ont été retravaillés afin de rendre visibles les esquisses de ces éoliennes masquées et sont présentés en support des photomontages eux-mêmes.

Le rendu final créé par WindPro est une représentation des éoliennes (mât, nacelle et rotor) dans la prise de vue. Les parties non visibles des éoliennes (cachées par le relief, un masque végétal, un bâtiment...) sont ensuite effacées à l'aide du logiciel Photoshop pour aboutir à la vue simulée définitive.

Plusieurs implantations peuvent ainsi être visualisées simplement et cet outil permet d'orienter le développement du projet vers l'implantation présentant la meilleure insertion paysagère

Rendu des photomontages

Le rendu des simulations varie en fonction de la visibilité des éoliennes dans le paysage.

Si les éoliennes se situent entièrement derrière une butte, un masque végétal, un bâtiment, ou autre obstacle visuel, alors la localisation des éoliennes est représentée par un encadré en pointillé blanc et/ou précisée grâce à un cercle coloré représentant la surface du rotor et une ligne blanche représentant le mât grâce au croquis issu de WindPro.

Chaque photomontage est traité selon les paramètres bruts de la prise de vue (heure, éclairage, orientation, etc...). L'apparence véritable d'une éolienne en termes de couleur, de contraste avec le ciel, variant à tout moment, la simulation n'est alors qu'un « instantané ». Sur quelques photomontages, certaines éoliennes n'étant pas assez visible (notamment en raison d'un contraste peu important) et dans un souci de communication, certains paramètres (éclairage, heure de prise de vue) ont été modifiés (exagération du contraste en particulier) afin d'obtenir un rendu optimal. Lorsque les éoliennes sont visibles mais difficiles à distinguer du fait de leur éloignement, un zoom sur leur position peut être intégré à la simulation paysagère.

Les photomontages sont réalisés en prenant compte l'ensemble des éléments du paysage, ainsi pour chaque photomontage réalisé les visibilités des autres parcs à effet cumulé sont également présentées. Cet effet est donc étudié pour chaque point de vue.

Limites des photomontages

Le travail de photomontage suit une méthodologie rigoureuse qui vise à ne pas donner à l'observateur une impression trompeuse. Il est cependant illusoire de croire que l'on peut reproduire l'effet d'une vision réelle à partir d'une impression papier. Ces simulations permettent de donner les informations nécessaires à l'évaluation de l'effet des éoliennes dans le paysage, même si elles ne peuvent rendre compte de l'influence de la météo, des saisons et des cultures sur la perception du projet au quotidien, pas plus qu'une perception dynamique (mouvement de l'observateur et/ou de l'éolienne). Il est difficile d'être totalement exhaustif notamment dans le choix des prises de vue. Les simulations présentées ici ont été sélectionnées comme étant les plus pertinentes.

L'analyse paysagère se heurte à la difficulté d'analyser et d'étudier les perceptions et les représentations sociales d'un territoire notamment en ce qui concerne l'analyse des paysages perçus par les habitants. L'analyse paysagère présente inévitablement une part subjective, puisque, d'un observateur à l'autre, la réflexion sera nécessairement influencée par ses goûts personnels, son âge, son expérience, ... Cependant, les données et l'analyse tendent à être les plus factuelles possible.

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes

d'habitant), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Milieu sans enjeu notable	Milieu d'enjeu très faible	Milieu d'enjeu faible	Milieu d'enjeu modéré	Milieu d'enjeu fort
VISIBILITE DU PROJET DEPUIS L'ELEMENT	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
CO-VISIBILITE DU PROJET AVEC L'ELEMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire
PREGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Parc éolien se distinguant à peine	On distingue le parc éolien, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le parc éolien
RAPPORT D'ECHELLE	Les échelles du parc et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le parc crée une légère dissonance mais qui ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le parc crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Projet en accord avec textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Accord nuancé par une dissonance	Déséquilibre avec les structures, le projet introduit des éléments perturbants	Modifie clairement la lisibilité des structures	Dégrade la perception des structures
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique d'une éolienne et celle de l'élément sont identiques ou ils s'accordent par leurs formes, dimensions, identité...	L'objet éolienne marque des différences mais dans un registre commun ou équilibré	Des dissonances mais un équilibre possible	La distinction est nette et la concurrence est forte	Elément jugé et éolienne en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITERE	NULLE	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
VALEUR					

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Trois types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- et enfin celles **compensant les impacts** ne pouvant être évités ou permettant d'accompagner la mise

en place du projet.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

3. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine

3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace et les unités paysagères.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

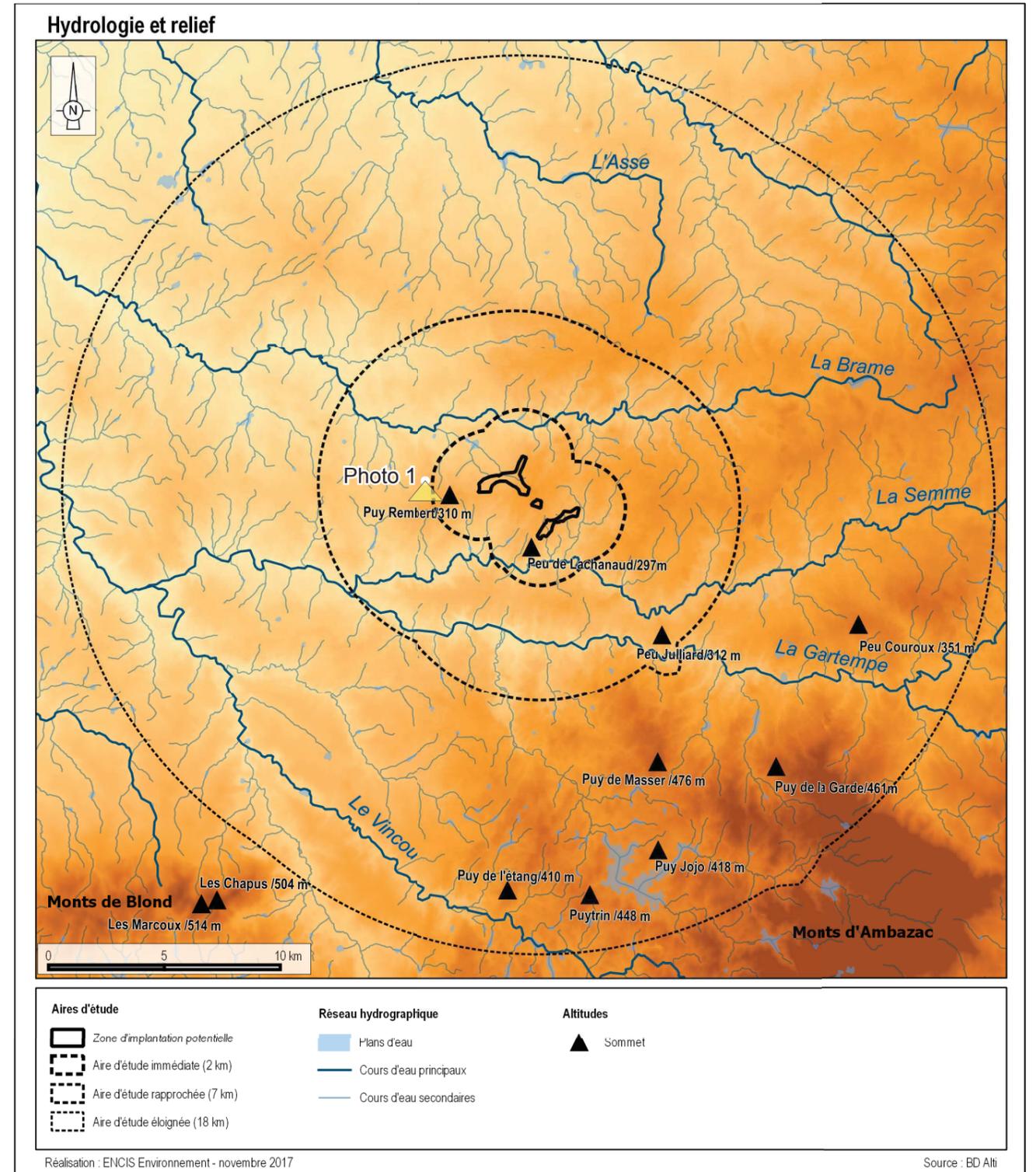
3.1.1.1 Relief et hydrographie

Comme le montre la carte ci-contre, l'AEE est marquée par un relief croissant dans une direction sud-est. Les monts de Blond culminent à 514 m et surtout le piémont des monts d'Ambazac forment cette «marche» dans le sud de l'AEE. Le reste du périmètre d'étude est composé d'un plateau dont l'altitude diminue progressivement vers le nord-ouest, atteignant 139 m dans le lit de la Gartempe à l'ouest de l'AEE.

Le réseau hydrographique est particulièrement dense sur l'ensemble du périmètre d'étude. Le Vincou et la Semme se jettent dans la Gartempe. L'Asse et la Brame, situées dans la partie nord de l'AEE se jette également dans cette rivière plus loin vers le nord. L'ensemble de ces cours d'eau creusent des vallées plus ou moins profondes et sinueuses dans le plateau. Ils font partie du bassin versant de la Vienne et s'écoulent globalement vers l'ouest avant d'obliquer vers le nord-ouest. Au sud du périmètre, le lac artificiel de Saint-Pardoux se trouve à la confluence de la Couze et du Ritord. Avec ses 330 hectares, c'est le deuxième plus grand plan d'eau de Haute-Vienne.



Photographie 1 : Vue sur les monts de Blond en arrière-plan (vue vers le sud de l'AEE)



Carte 3 : Hydrologie et relief

3.1.1.2 Urbanisation et réseaux de communication

La principale ville du périmètre d'étude est Bellac, située à 13 km au sud-ouest de la ZIP. La cité médiévale a été construite à proximité du ruisseau du Vincou, au carrefour du Limousin, du Berry et du Poitou. La ville s'est ensuite développée sur le plateau vers le nord-est, et accueillait 4 211 habitants en 2012.

Six autres centres urbains sont localisés dans le périmètre d'étude :

- Bessines-sur-Gartempe à 12 km au sud-est de la ZIP, 2 830 habitants en 2012,
- Châteauponsac à 5 km au sud-est de la ZIP, 2 086 habitants,
- Le Dorat à 9 km à l'ouest de la ZIP, 1 733 habitants,
- Nantiat à 17,5 km au sud de la ZIP, 1 578 habitants,
- Peyrat-de-Bellac à 13 km au sud-ouest de la ZIP, 1 111 habitants,
- Arnac-la-Poste, à 13,5 km au nord-est de la ZIP, 1 007 habitants.

La ville la plus importante de l'AER est Magnac-Laval, à 3,5 km au nord de la ZIP, 1 818 habitants.

En dehors de ces villes, on retrouve sur l'ensemble du territoire étudié un nombre important de villages de tailles variables, pour la plupart implantés à proximité des cours d'eau. La densité du bâti diminue dans la partie nord de l'AEE, sur l'interfluve large et plan situé au nord de la Brame.

L'axe de communication le plus important de l'AEE est l'autoroute A20, située à l'est de la ZIP. Cette autoroute relie Limoges (au sud du périmètre) à Châteauroux, Orléans puis Paris vers le nord.

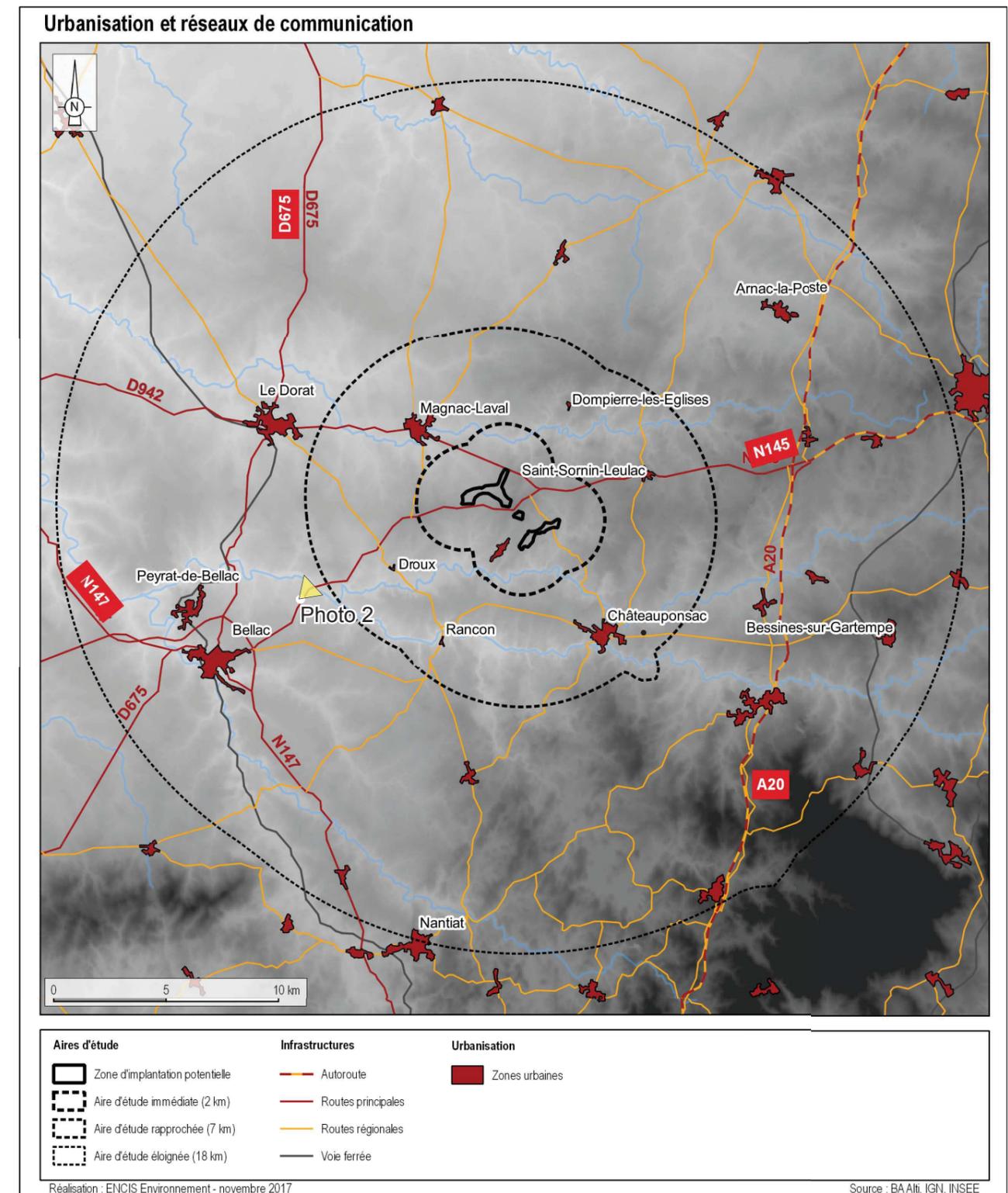
Deux autres axes routiers importants traversent le périmètre d'étude. Il s'agit de la N147 qui traverse l'AEE de l'ouest jusqu'au sud, reliant Poitiers à Limoges, et de la N145, qui naît à Bellac et permet de rejoindre La Souterraine à l'est du périmètre d'étude.

On note également la présence d'une voie ferrée traversant le périmètre d'étude du nord-ouest jusqu'au sud. Cet axe relie Poitiers à Limoges.

Le reste du territoire étudié est traversé par un maillage dense de routes départementales et communales s'organisant en étoile depuis la ville de Bellac, comme la D675, appelée route de Bellac, qui rejoint Le Dorat puis traverse la Basse Marche vers le nord.



Photographie 2 : La N145 dans l'aire d'étude éloignée



Carte 4 : Urbanisation et réseaux de communication

3.1.1.3 Occupation du sol

L'aire d'étude éloignée est majoritairement occupée par des prairies. Ces dernières sont destinées à l'élevage (pâturage mais aussi fourrage) de bovins et d'ovins et sont accompagnées par une trame bocagère où domine le chêne. Des parcelles cultivées de taille plus importante s'ouvrent ponctuellement dans la mosaïque de prairies, souvent accompagnées d'un bocage plus lâche.

Les boisements sont plus denses au sud, où le relief est le plus marqué (à proximité des monts d'Ambazac au sud-est). Les boisements de feuillus (chênes, châtaigniers) sont morcelés. Ils s'inscrivent dans la trame bocagère sous la forme de cordons boisés plus ou moins épais et suivent les vallées. On trouve également des parcelles de conifères plantés suivant un plan géométrique contrastant avec les forêts spontanées dans la forêt de Rancon au sud, dans la forêt des Bois du Roi au sud-ouest et dans des parcelles en timbre-poste sur les versants des monts d'Ambazac.

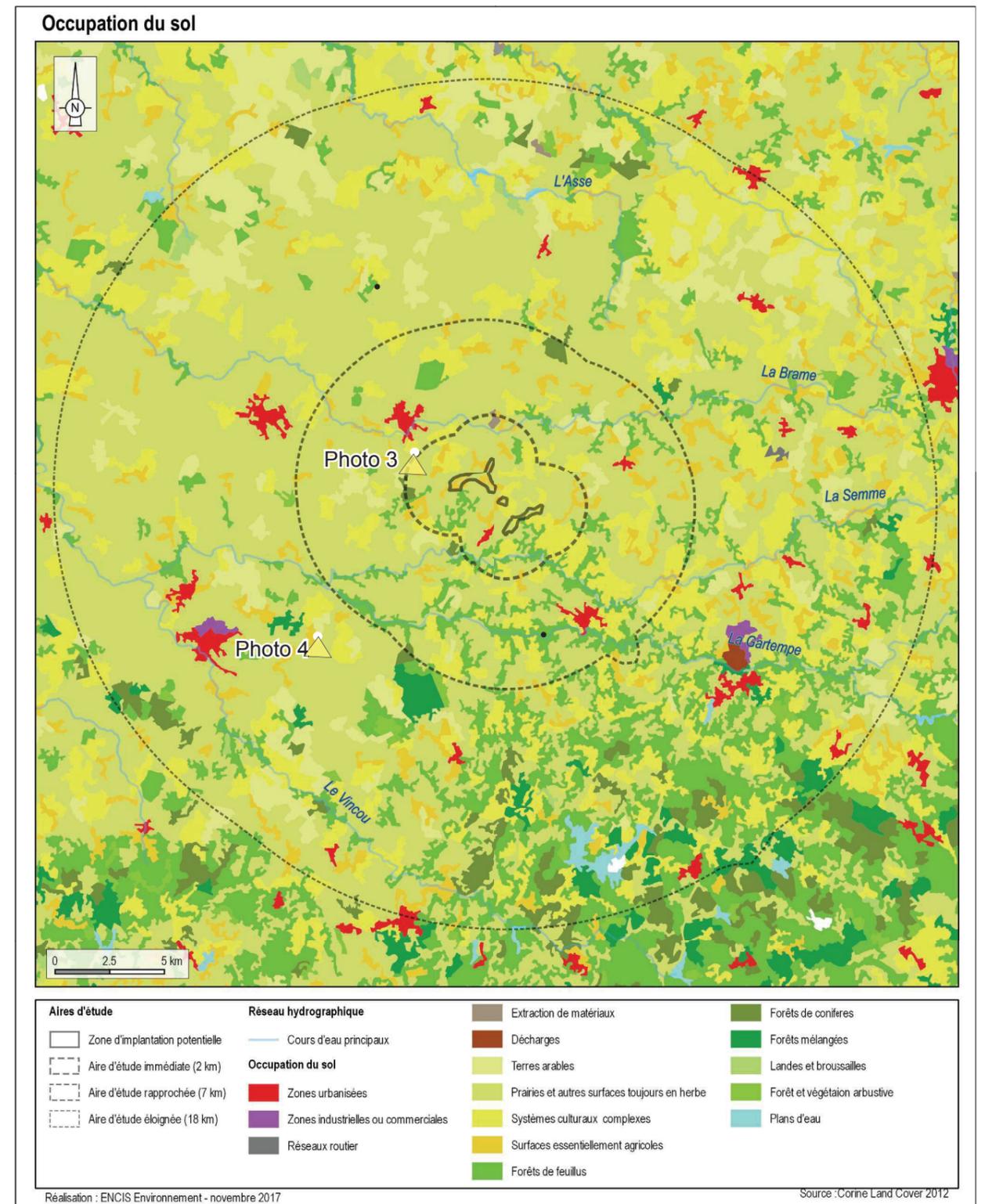
Les boisements et la trame bocagère créent des filtres et des écrans qui organisent les perceptions visuelles : ils dessinent des horizons fermés plus ou moins lointains, cadrent des vues, limitent les champs de vision... La végétation est plus ou moins opaque en fonction des saisons, et les perceptions visuelles varient suivant ce rythme saisonnier.



Photographie 3 : Les filtres arborés du bocage de la Basse Marche.



Photographie 4 : Ouverture dans le bocage créée par une grande parcelle cultivée.



Carte 5 : Occupation du sol.

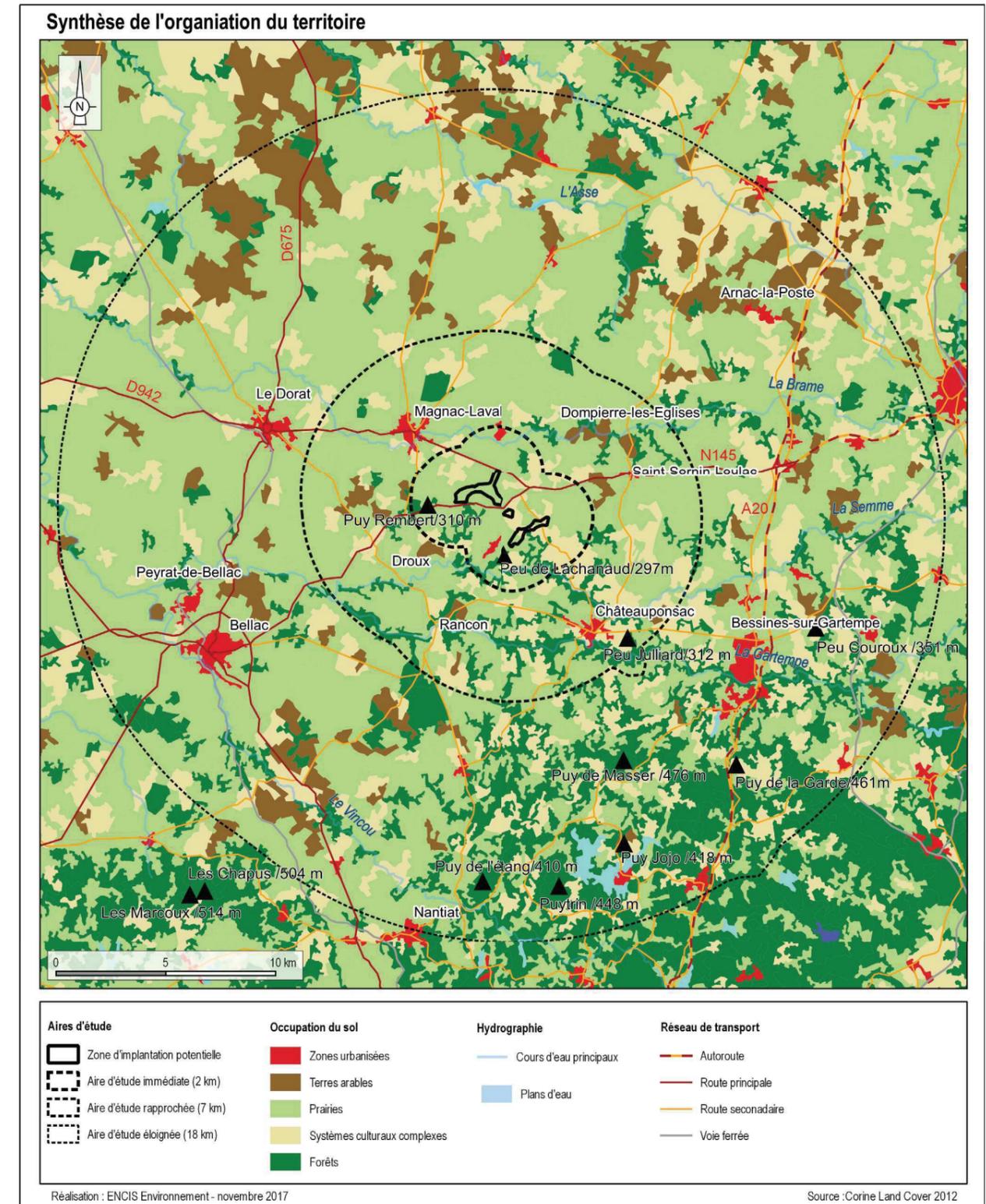
3.1.1.4 Synthèse du contexte paysager

La ZIP est située au cœur du plateau de la Basse Marche, qui correspond aux premiers reliefs du Massif Central. Ce plateau, qui s'inscrit dans une large bande sud-ouest / nord-est, est occupé par une mosaïque de prairies et de terres cultivées associée à une trame bocagère plus ou moins bien conservée. Ce paysage de campagne tranquille est animé par la silhouette des villages et leurs clochers.

Ces paysages agricoles aux reliefs calmes et arrondis sont traversés par de nombreuses rivières orientées globalement est / ouest ou sud-est / nord-ouest qui découpent des vallées aux versants parfois abrupts dans le plateau.

La ville de Bellac, qui correspond à un carrefour commercial historique, est au centre d'un réseau dense de routes et de villages qui s'étend en étoile autour d'elle.

Au sud, le plateau est bordé par les monts de Blond et d'Ambazac. Les reliefs s'accroissent et les boisements se densifient, tandis que l'urbanisation se fait plus discrète.



Carte 6 : Synthèse de l'organisation du territoire

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2016 du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parc éoliens terrestres » réalisé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie, et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

Une analyse cartographique, associée à des sorties sur le terrain et à la lecture de l'Atlas régional des Paysages du Limousin ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude.

L'Atlas régional des Paysages du Limousin, avant même de déterminer des unités paysagères, définit deux paysages identitaires forts en Limousin : « la Campagne-parc » et « la Montagne limousine ». Ces paysages, schématisés ci-contre sous la forme de blocs diagrammes, présentent des composantes paysagères et une organisation spatiale différentes.

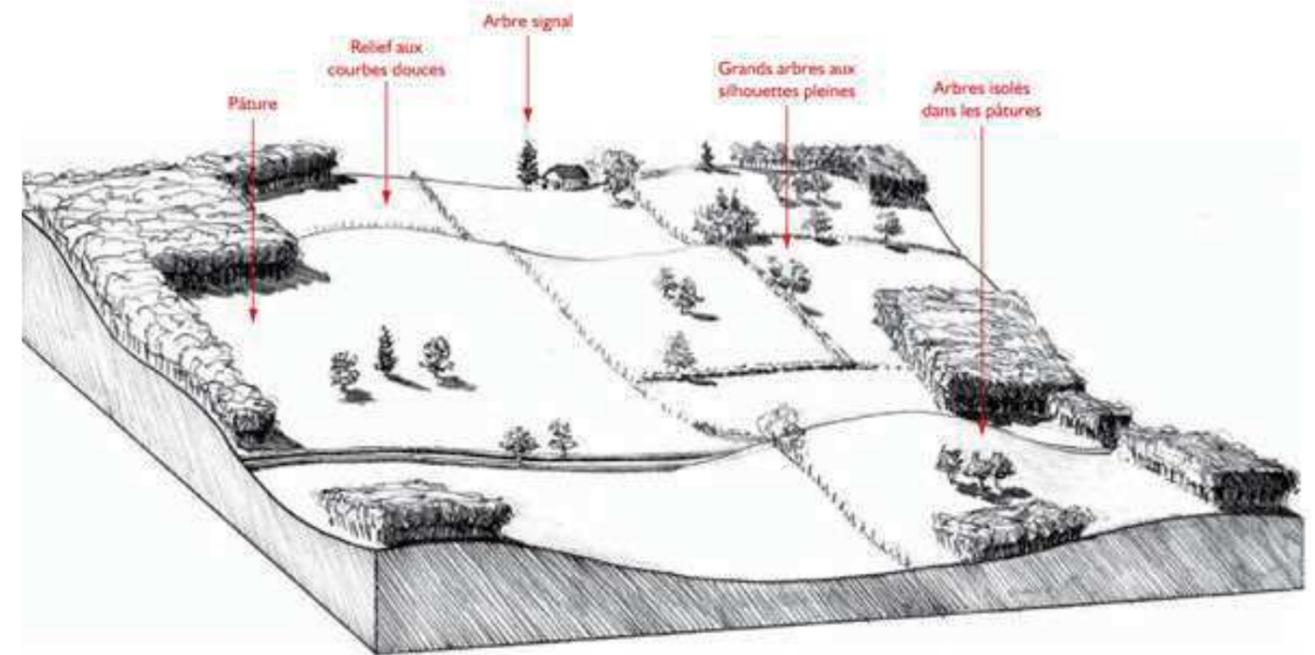
La campagne-parc est représentée dans notre territoire d'étude par les unités paysagères de la Basse Marche et les collines de Bénévent-l'Abbaye, qui regroupent l'ensemble des caractéristiques présentées sur le schéma ci-contre : des formes douces, des espaces relativement ouverts mais qui restent cloisonnés par un bocage important, des arbres isolés au sein des parcelles enherbées ou encore un habitat assez développé.

La Montagne limousine est représentée dans notre zone d'étude par les monts de Blond et les monts d'Ambazac, des « îlots montagneux » au sein de la campagne-parc, considérés comme des avant-postes de la Montagne limousine, réellement exprimée dans le centre de la région avec notamment le plateau de Millevaches. Ces îlots reprennent quelques caractéristiques de la Montagne limousine visibles sur le schéma ci-contre comme les boisements importants, notamment de conifères, les murets de pierre sèche ou encore quelques parcelles de landes.

L'Atlas des paysages du Limousin ne définit pas les cours d'eau comme des unités paysagères à part entière.

La ZIP se situe dans l'unité paysagère de « la Basse Marche ».

LES VALEURS PAYSAGERES CLES DE LA CAMPAGNE-PARC : SYNTHESE SCHEMATIQUE



LES VALEURS PAYSAGERES CLES DE LA MONTAGNE LIMOUSINE : SYNTHESE SCHEMATIQUE

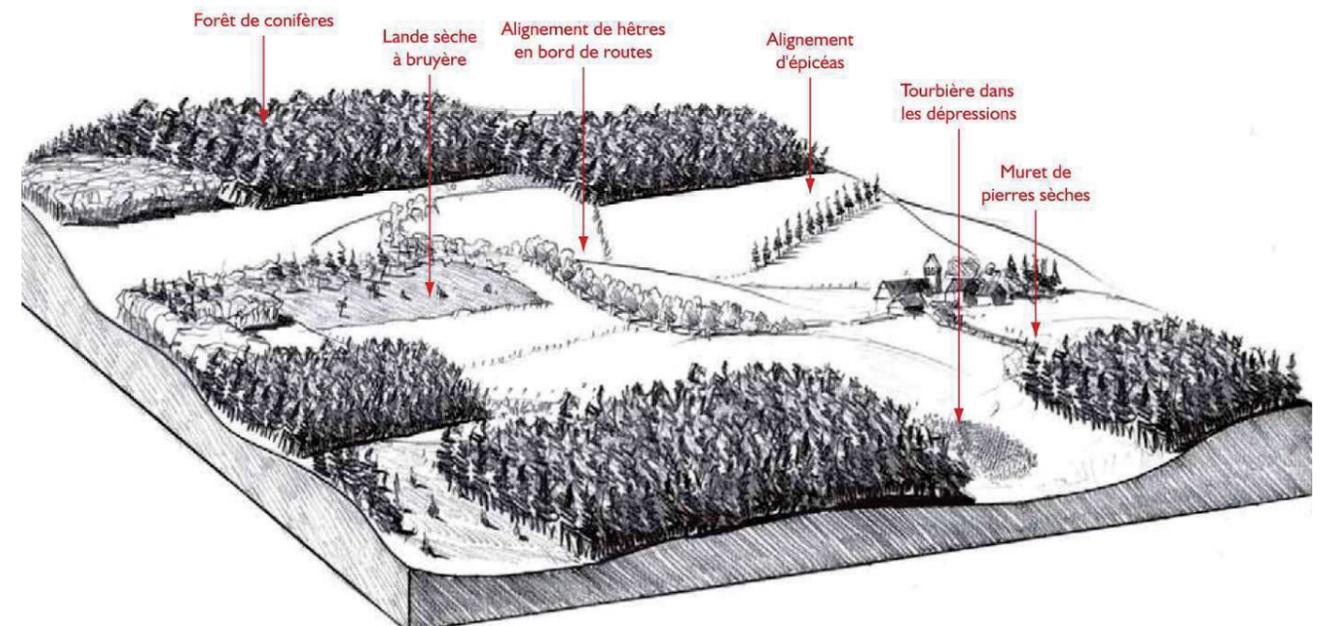
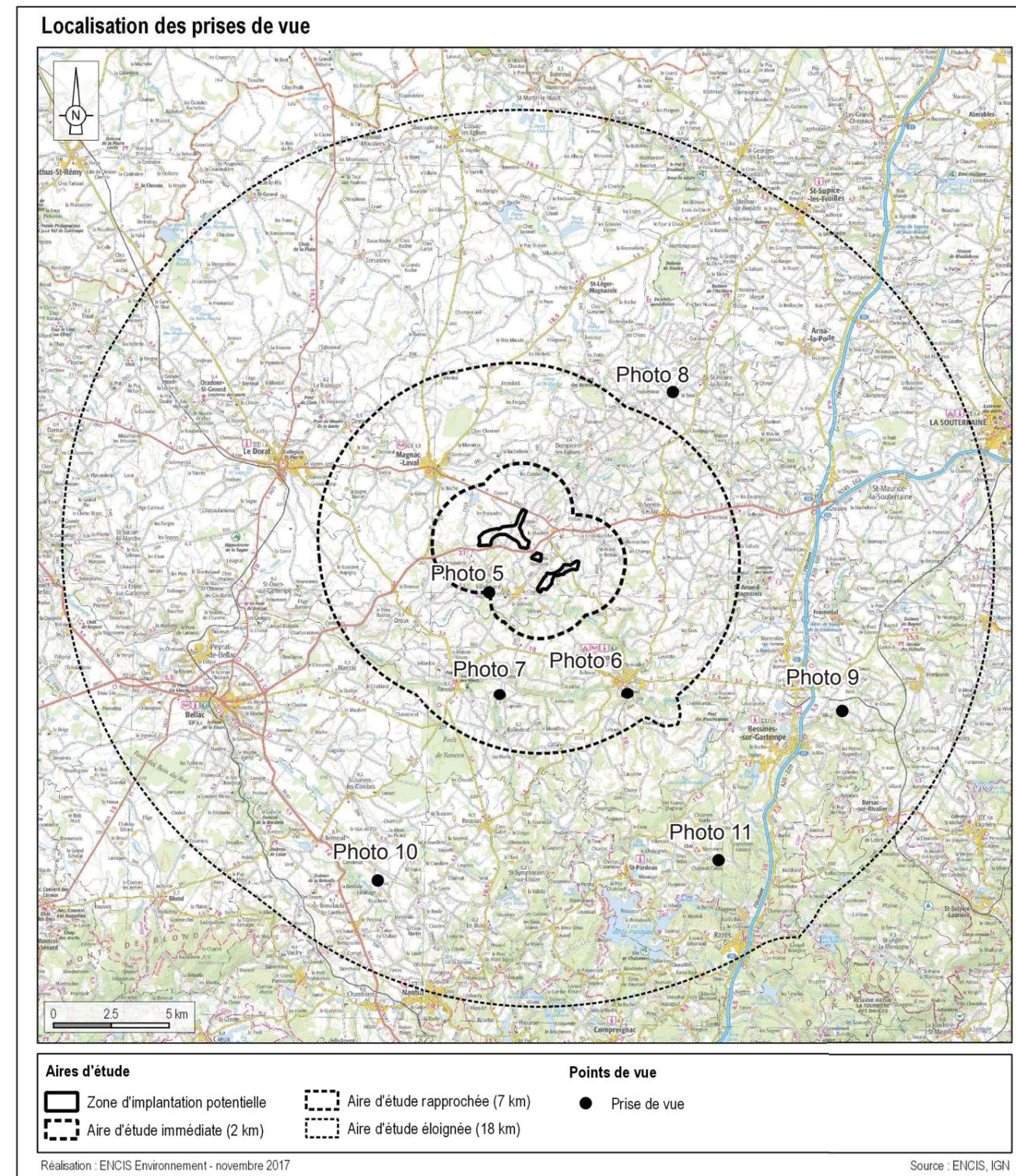
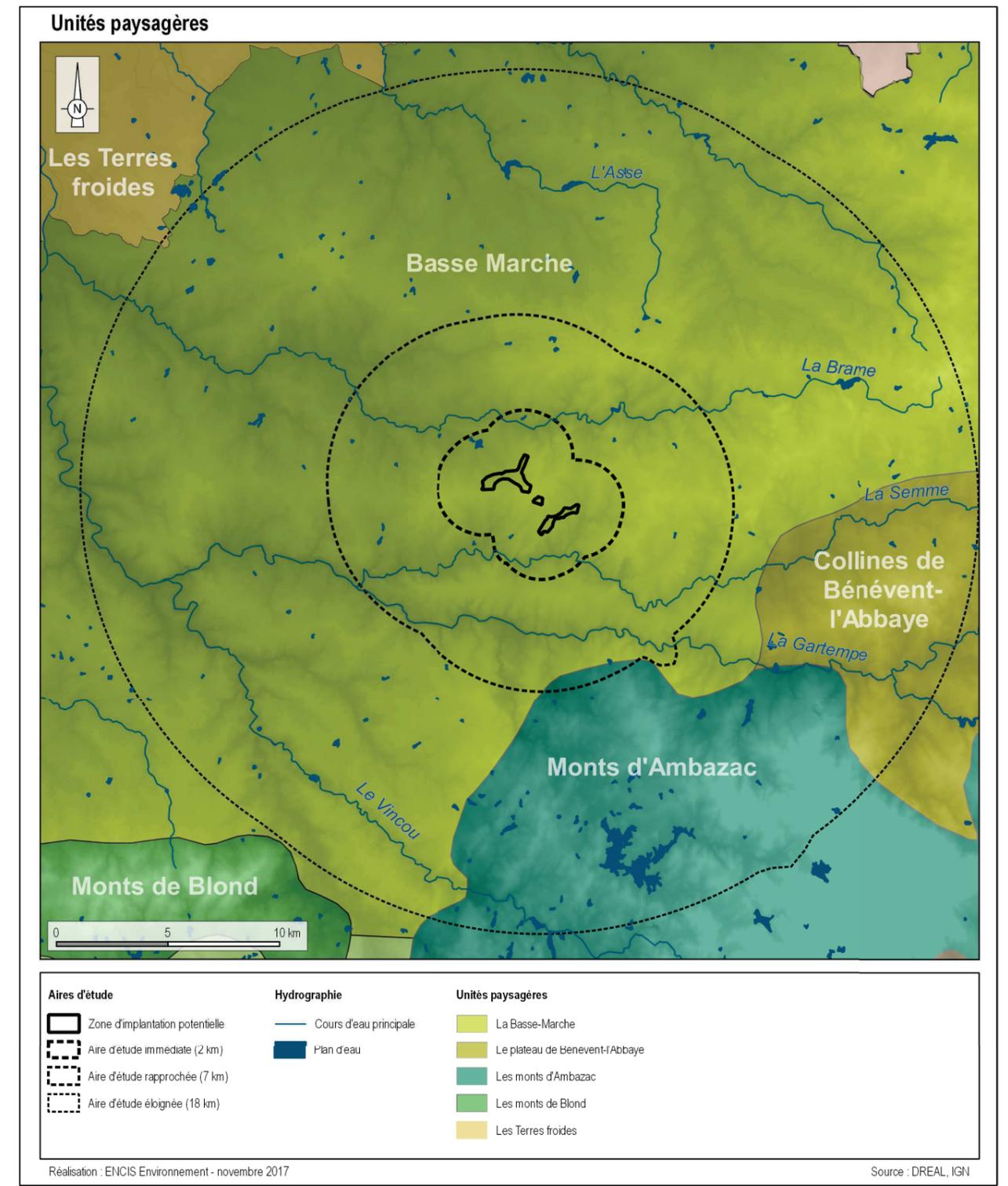


Figure 3 : Synthèse schématique des valeurs paysagères de la campagne-parc et de la montagne limousine

La carte ci-dessous localise les prises de vue présentées dans le chapitre suivant.



Carte 7 : Localisation des prises de vue



Carte 8 : Les unités paysagères du périmètre d'étude

3.1.2.1 La Basse Marche

Description

Cette unité correspond à un vaste plateau d'environ 70 km de long pour 30 km de large au nord-ouest de la Haute-Vienne. Le relief est creusé de nombreuses vallées plus ou moins encaissées, comme celle de la Gartempe, de la Semme ou encore de la Brame. Les interfluvies quant à eux sont très plans et offrent ponctuellement des vues lointaines et dégagées. Les principales agglomérations de cet ensemble sont Bellac, Le Dorat, Châteauponsac et Magnac-Laval, toutes les quatre incluses dans le périmètre d'étude.

Les paysages de la Basse Marche sont fortement marqués par la présence d'un bocage encore relativement dense. Les arbres qui composent les haies sont le plus souvent laissés en port libre. De nombreux arbres isolés ponctuent les prairies, témoins d'anciennes limites de parcelles. La forêt est peu présente sur le plateau. On la trouve sous la forme de massifs de petite taille situés sur les interfluvies et constitués de feuillus en taillis sous futaie. L'activité principale du territoire est l'élevage ovin et bovin.

La vallée de la Gartempe traverse la Basse Marche d'est en ouest et dessine un paysage de vallée profonde aux coteaux densément boisés. Sur les coteaux les moins pentus, un bocage au maillage fin se développe. Il accompagne les implantations villageoises sous la forme d'un bocage jardiné.

Dans ce secteur, les vues sont rarement dégagées. Les nombreuses haies associées au relief et aux versants forestiers créent des fenêtres plus ou moins profondes au gré des déplacements.

Sur l'ensemble de la Basse Marche, la densité de population est relativement faible (20 habitants / km² en moyenne). L'habitat est dispersé et les villages assez peu nombreux dans un territoire à caractère rural. Les bourgs et petites villes sont souvent implantés en rebords de vallées. L'architecture traditionnelle se compose de bâtiments aux volumes simples. Les toits sont recouverts de tuiles canal. Les façades sont souvent enduites et les bâtiments les plus nobles en granit apparent.



Photographie 5 : Le bocage du plateau vallonné de la Basse Marche



Photographie 6 : Les versants parfois abrupts entaillent le plateau
Photographie 7 : Ces versants sont souvent boisés

Tendances d'évolution

Le caractère rural et enclavé du territoire entraîne une diminution de la population, qui se déplace vers les centres urbains plus importants. L'agrandissement des parcelles dans le cadre du remembrement a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'ONFCS et la DIREN (Quel Avenir pour le bocage en Limousin?, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une « dégradation des haies et des talus due à l'abrutissement des moutons ou bien au remplacement de l'élevage ovin par les cultures céréalières.



Photographie 8 : Trame bocagère appauvrie dans les grands espaces plans du plateau

Perceptions sociales

Ce territoire agricole est encore très imprégné de la culture et des modes de vie ruraux. Le territoire ne bénéficie pas d'une image particulière qui pourrait favoriser la promotion des produits locaux et une attraction touristique importante. Les représentations du territoire sont liées à la ruralité, l'élevage ovin et les cités historiques de Bellac et Le Dorat.

3.1.2.2 Les collines de Bénévent-l'Abbaye

Description

Cette unité paysagère correspond à des séries de collines s'étendant en direction de la Creuse, à l'est du périmètre d'étude.

Les reliefs sont particulièrement doux et arrondis. Le paysage est vallonné et maillé par un bocage aéré qui encadre des pâtures. Des boisements (chêne et hêtre) soulignent les reliefs des collines et s'étirent, parfois en une ligne mince et discontinue, le long du tracé sinueux de la Gartempe.

Dès que les reliefs s'aplanissent, des parcelles de maïs s'intercalent entre les prairies. Les cultures sont particulièrement développées autour de la Gartempe et de ses nombreux affluents. Le sud-ouest de cette unité paysagère, à proximité des monts d'Ambazac, présente des pentes plus fortes, mais l'arrondi des sommets et l'élargissement des vallées laissent partout une impression de plateaux plus que de véritable montagne.

La densité de population est relativement faible et les villages assez peu nombreux, le territoire est très rural.

Tendances d'évolution

L'agrandissement des parcelles dans le cadre du remembrement a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'ONCFS et la DIREN (Quel Avenir pour le bocage en Limousin?, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une « dégradation des haies et des talus due à l'abrutissement des moutons ou bien au remplacement de l'élevage ovin par les cultures céréalières.

Perceptions sociales

Le territoire des collines de Bénévent-l'Abbaye ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière. Il est associé pour les populations locales à un territoire rural et excentré.



Photographie 9 : les ondulations des collines de Bénévent-l'Abbaye.

3.1.2.3 Les monts de Blond

Cette unité paysagère ne fait pas partie de l'aire d'étude cependant d'éventuelles vues lointaines pourront être étudiées.

Description

Culminant à 514 m, les monts de Blond dominent la Basse Marche et constituent un repère fort dans le paysage du plateau. Le relief granitique qui les compose est assez homogène, étiré sur une ligne est-ouest, formant un horizon sombre du sud du plateau. Il est presque entièrement couvert de bois, principalement des feuillus avec quelques bosquets de résineux. Autrefois plus ouvert car pâturé, il reste peu de panoramas dégagés depuis les points culminants. Terre de production sylvicole, c'est souvent à l'occasion de coupes forestières que les vues vers la Basse Marche se dévoilent.

Une distinction entre le piémont et la « montagne » est importante. Le piémont est le lieu d'implantation privilégiée de l'habitat, à proximité des terres exploitables. On y retrouve les villages de Blond, Vaulry, ou Breuilaufa. La « montagne » présente un caractère différent. Si quelques pâtures en clairière subsistent sur les sommets, c'est en grande majorité un territoire forestier. Quelques hameaux typiques se trouvent sur ces hauteurs, comme les Mas ou la Bachellerie.

Tendances d'évolution

Les transformations du système agricole (mécanisation difficile en secteur de montagne et difficultés de l'élevage ovin) ont conduit à un abandon des pâtures de pentes et d'altitude. Les clairières de sommets ont tendance à se fermer ; les friches et les plantations de résineux se développent sur les pentes.

Une certaine dynamique de repeuplement est observable en raison de prix attractifs et d'une accessibilité améliorée, notamment depuis Limoges. Le tourisme vert est une importante piste de développement économique, qui s'appuie sur le patrimoine naturel, et le patrimoine historique des villages alentour.

Perceptions sociales

Ce territoire possède une identité forte, mais le tourisme peine à réellement s'y développer. Ces monts sont réputés pour les nombreuses ballades et les grands panoramas qu'ils offrent, les sites naturels, les mégalithes nombreux associés à des légendes... Les monts de Blond forment un site naturel inscrit.



Photographie 10 : Les monts de Blond

3.1.2.4 Les monts d'Ambazac

Description

Les monts d'Ambazac culminent à 701 m au Signal de Sauvagnac, et se prolongent vers l'est par le massif de Saint-Goussaud (694 m). La zone d'étude ne comprend que les contreforts de ces monts, qui démarrent à 300 m environ, puis gagnent petit à petit en altitude en direction de l'est. Dans le périmètre d'étude, le point culminant se situe au sud de Bessines-sur-Gartempe, en limite d'aire d'étude, à proximité du lieu-dit Montmassacrot et s'élève à 489 m. Le bocage de la Basse Marche s'y délite peu à peu et laisse place à des clairières agricoles aux bords flous à mesure que l'on monte en altitude et que les boisements - de feuillus essentiellement - cloisonnent le paysage. On retrouve dans ces hauteurs les caractéristiques de la montagne limousine granitique : une succession de puys aux formes arrondies et de dépressions alvéolaires larges et humides où se sont formées des tourbières. L'agriculture semble assez présente, avec des noyaux villageois implantés au cœur de zones de pâturages ouvertes.

Quelques traces de mines d'uranium et de carrières à ciel ouvert subsistent, témoignant de la principale activité économique de ces monts après la Deuxième Guerre Mondiale. Parmi les nombreux lacs artificiels qui ponctuent le paysage des monts d'Ambazac, le plus vaste et le plus connu est le lac de Saint-Pardoux, largement fréquenté par les Limougeauds en période estivale.

Tendances d'évolution

Les prairies destinées à l'élevage bovin autour des villages et hameaux ont tendance à disparaître au profit des boisements. L'équilibre entre feuillus et résineux est aussi fragile que dans les monts de Blond et pour les mêmes raisons.

Les communes misent sur l'attractivité (paysagère) du lac de Saint-Pardoux ainsi que sur la mise en valeur du bâti ancien pour développer le tourisme dans les monts d'Ambazac. Une urbanisation diffuse se développe essentiellement le long des axes routiers connectés à l'autoroute entre Ambazac et Nantiat en raison de prix attractifs et d'une proximité relative de l'A20 rejoignant Limoges.

Perceptions sociales

Malgré leur origine commune, les monts d'Ambazac sont perçus différemment des monts de Blond. Les monts d'Ambazac sont connus comme le lieu de fondation de l'ordre monastique de Grandmont, et le dernier grand site d'exploitation de l'uranium en France. Bessines-sur-Gartempe abrite d'ailleurs le musée de la mine. Mais ce territoire montagnard ne bénéficie que d'une reconnaissance régionale pour le tourisme. Le lac de Saint-Pardoux et les activités sportives qui y sont associées, les parcours de randonnées, l'arboretum de la Jonchère et quelques sites naturels comme la tourbière des Dagues sont des points de rendez-vous pour le temps d'un week-end. Contrairement aux monts de Blond qui sont un site inscrit, les monts d'Ambazac ne bénéficient pas de cette reconnaissance « officielle ».



Photographie 11 : Les monts boisés d'Ambazac.

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond globalement à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (180 m) dans la ZIP.

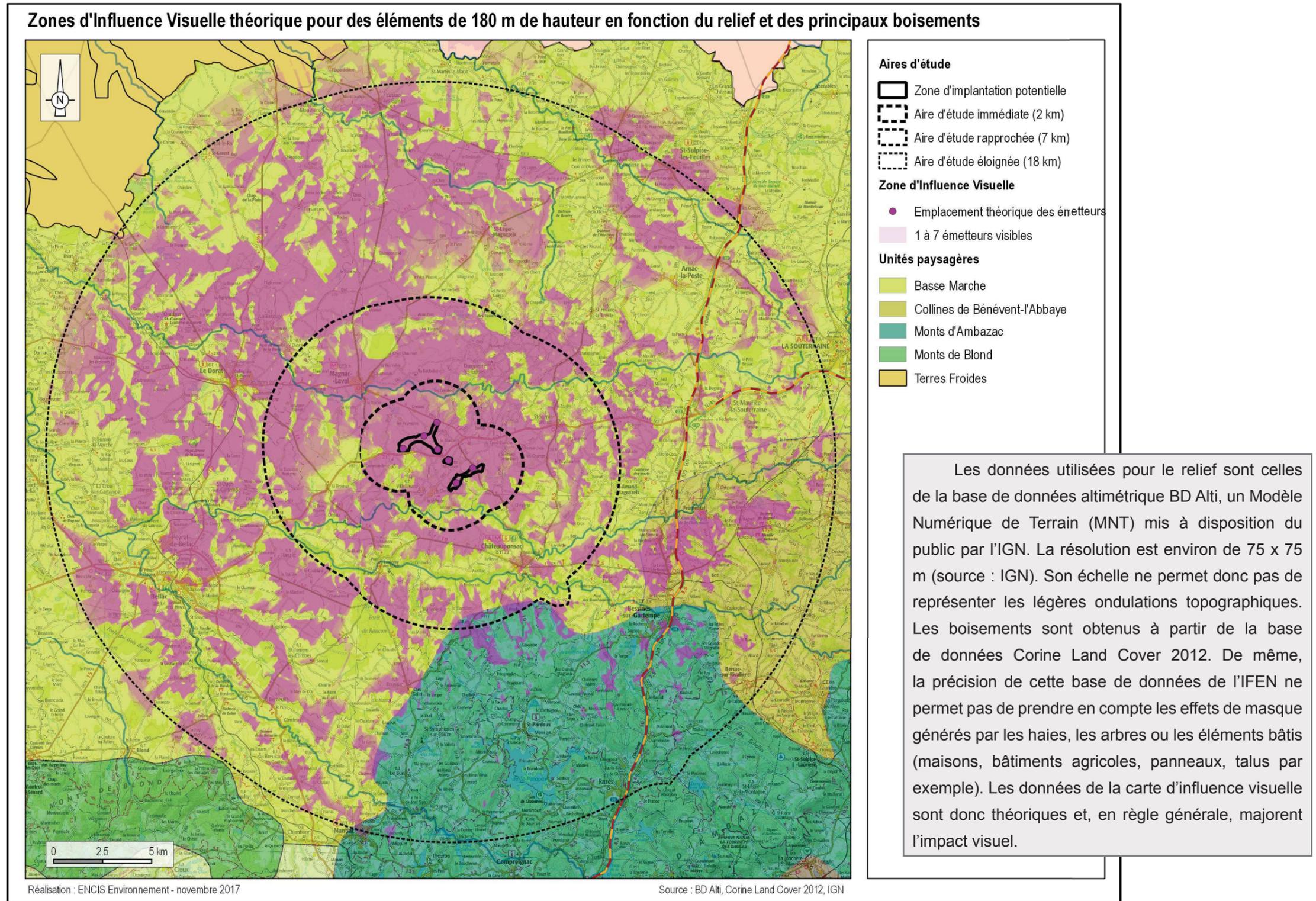
Méthode

La carte page suivante de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur dans la zone d'implantation potentielle serait visible, totalement ou partiellement. Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 180 m de haut situés dans la ZIP seraient visibles.

Contexte global des perceptions visuelles

Six émetteurs ont été répartis sur la ZIP, au niveau des points hauts. D'après cette carte, ces éléments de 180 m de haut seraient perceptibles depuis une large partie du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les territoires de l'unité paysagère des monts d'Ambazac offrent très peu de perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, tout comme la vallée de la Gartempe à l'est.

Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilitées sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.



Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (180 m) dans la zone d'implantation potentielle.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, au début c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, UNESCO, AVAP) est réalisé au chapitre 3.2.2.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et sites protégés, qui sont répartis de manière équilibrée dans ce territoire.

De nombreux monuments sont liés à une occupation humaine plus ou moins ancienne (mégolithes, vestiges antiques, châteaux...).

La plupart des autres monuments recensés sont liés aux pratiques religieuses. Le plus connu d'entre eux est la collégiale du Dorat, mais on recense également un ancien hospice, de nombreuses églises et chapelles, des croix et plusieurs lanternes des morts. Les paysages et sites naturels sont eux aussi reconnus. On note la présence de plusieurs sites inscrits, pour la plupart de petite taille et suivant des portions de vallées pittoresques. A noter également la présence de sites reconnus pour leurs qualités architecturales : le centre ancien de Bellac (site inscrit) et la ville du Dorat, qui est l'objet d'un secteur sauvegardé (ancienne ZPPAUP).

3.1.4.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Bien que le territoire étudié ne figure pas particulièrement dans l'Histoire de l'art, les paysages de campagne jardinée qu'il offre au regard nous renvoient aux paysages des peintures anglaises du XIXème siècle. Les troupeaux de moutons et de vaches paissant dans un décor de prairies verdoyantes et vallonnées, ponctuées de chênes majestueux, donnent un caractère champêtre et bucolique aux paysages de la Basse Marche.

Charles Bichet, de l'école de Crozant en Creuse - qui a accueilli plus de 500 peintres dont Monet et Armand Guillaumin – a représenté les paysages de Châteauponsac dans un style inspiré des impressionnistes.

Il existe d'autres récits et représentations de monument et paysages de l'AEE, souvent peu connus. La plupart ont été réalisées par des artistes locaux et font référence au caractère rural d'un paysage du quotidien ou sont liées à un ancrage familial régional.



Figure 4 : Wivenhoe park, John Constable, 1816.

Jean Giraudoux est le plus connu d'entre eux. Né à Bellac, cet écrivain a fait référence à plusieurs reprises à son Limousin natal dans son œuvre, sans qu'il ne soit jamais le sujet principal de ses écrits (Siegfried et le Limousin, 1922 – L'apollon de Bellac, 1942). Jean-Gabriel Daragnès, peintre, dessinateur, graveur, éditeur et typographe, a illustré son roman Suzanne et le Pacifique avec des illustrations sur cuivre en couleurs représentant notamment la ville de Bellac.



Figure 5 : Charles Bichet - Pont à Châteauponsac, 1904, (source : Musée des Beaux Arts de Limoges.)

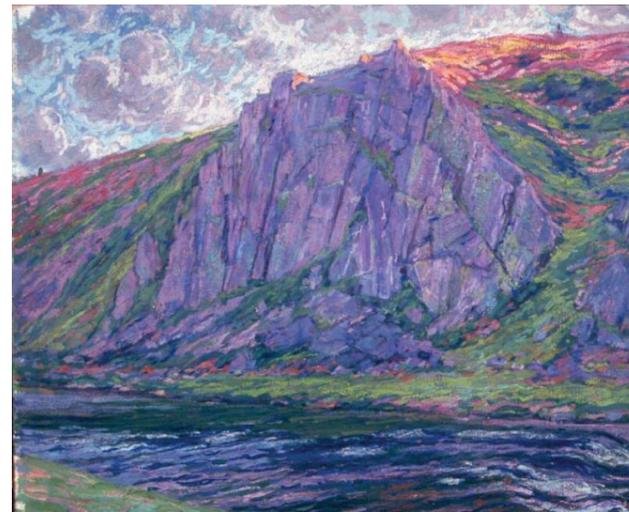


Figure 6 : Piliers de Lascaux à Châteauponsac, début XXème siècle (source : Musée des Beaux Arts de Limoges)

Charles Silvestre, un autre écrivain né à Tulle et ayant vécu à Bellac, a rédigé des romans régionalistes dans lesquels il a dépeint les décors rustiques du Limousin.



Figure 7 : Bellac, place Carnot et l'église Notre-Dame de Bellac et le vieux pont sur le Vincou. Illustrations de Jean-Gabriel Daragnès pour le roman Suzanne et le Pacifique, 1928. Source : BFM de Limoges.

« Charles Silvestre est d'abord un poète rustique. Son Limousin verdoyant, coupé d'eaux frémissantes, où les grasses prairies s'étalent aux pieds de collines semées de bruyères roses; où les troupeaux paissent à l'ombre des châtaigniers ronds; où la moindre église villageoise, solide, ramassée sur elle-même, percée de jours étroits, est riche d'un trésor spirituel séculaire ; son Limousin, Charles Silvestre, depuis toujours, le contemple d'un regard émerveillé, et d'un coeur attendri. Aussi ne se lasse-t-il pas d'en célébrer le charme.

Dans son œuvre, la description tient parfois autant de place que le récit, le paysage, devient un personnage aussi important que l'homme. »

Gaillard De Champris - L'œuvre de Charles Silvestre

Source : Collection numérique BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec)

D'autres artistes contemporains, ne bénéficiant pas d'une grande renommée, ont représenté les paysages de l'AEE : Fred Yates, peintre anglais autodidacte ayant vécu à Rancon et Bellac, a représenté ces villages, leurs environs et leurs habitants dans un style inspiré de Van Gogh, Monet et Cézanne.

Dom et Jean Paul Ruiz ont créé une peinture réalisée avec des végétaux cueillis sur le territoire représentant le pourcentage de l'occupation des terres en Haute-Vienne (bois et forêt, landes et friches, terres agricoles, terres improductives, autres).

Adrien Aymard, designer graphique, a créé un mur littéraire sur la façade de la médiathèque de Bellac, dédiée à Jean Giraudoux. Des citations de l'auteur s'entremêlent à des pictogrammes et ornements plus ou moins abstraits faisant référence à Bellac et aux paysages Limousins.



Figure 8 : Fred Yates, Eglise de Bella, (source : <http://geo.culture-en-limousin.fr/>)



Figure 9 : Dom et Jean-Paul Ruiz (source : <http://geo.culture-en-limousin.fr/>)

Les sujets artistiques les plus représentés dans le territoire sont principalement des éléments ou des ensembles de patrimoines bâtis : villages remarquables du Dorat, de Bellac et de Châteauponsac, ponts sur la Gartempe et le Vincou. Les paysages ruraux et les sites faisant référence à une certaine esthétique du sublime (chaos et barres rocheuses le long des rivières) tiennent également un rôle majeur dans les représentations et les écrits locaux, qui décrivent un territoire entre agriculture et « nature sauvage ».

3.1.4.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit dans la partie 3.3.2.3.

En se rendant sur le site du Comité Départemental du Tourisme de Haute-Vienne, un certain nombre d'éléments présents dans l'aire d'étude sont mis en avant, notamment dans la catégorie « incontournables » avec le lac de Saint-Pardoux (1 lieu sur 12 mentionnés). Dans la catégorie « villages remarquables », on retrouve Le Dorat, Bellac, Magnac-Laval et Châteauponsac (soit 4 lieux sur 15 mentionnés).

Le CDT met également en avant les atouts du territoire pour la pratique sportive : randonnée, cyclotourisme, baignade, sports d'eau. Parmi ces sites, on retrouve : les étangs de la Basse Marche, la vallée de la Gartempe, les tourbières et paysages des Monts d'Ambazac, la nature aux portes de Limoges, la montagne Limousine, les forêts de châtaigniers, les landes à serpentines, les chaos rocheux et pierres à légende des Monts de Blond, et la météorite de Rochechouart.



Figure 10 : Adrien Aymard, façade de la médiathèque de Bellac

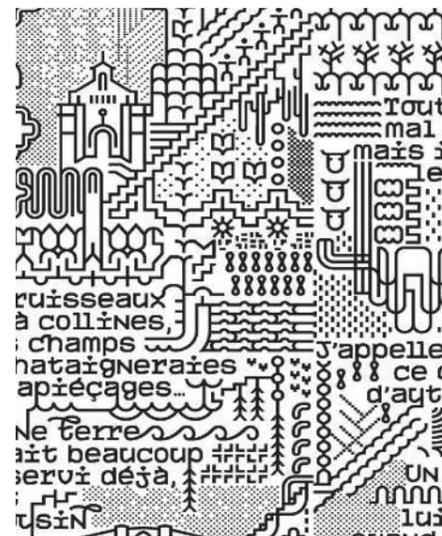


Figure 11 : détail de la typographie, (source : www.geo.culture-en-limousin.fr/)



Figure 12 : Carte de sites incontournables . Source : CDT Haute-Vienne

Le site Terra Aventura (www.terra-aventura.fr) est un site de géocaching. Le concept, à l'origine créé pour le Limousin, s'est étendue à l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine et propose de découvrir des sites patrimoniaux le temps d'une « chasse au trésor ». Dix parcours sont mentionnés dans le périmètre d'étude : thématique médiévale dans la cité du Dorat et à Rancon, histoire et patrimoine dans les villages de Villefavard, Châteauponsac et Bessines-sur-Gartempe, art et littérature à Bellac, histoire de la Résistance dans le maquis de Châteauponsac et Bayeux et enfin deux promenades sportives près du lac de Saint-Pardoux.



Figure 13 : Extrait de la carte de géocaching Terra Aventura. Source : CDT Haute-Vienne

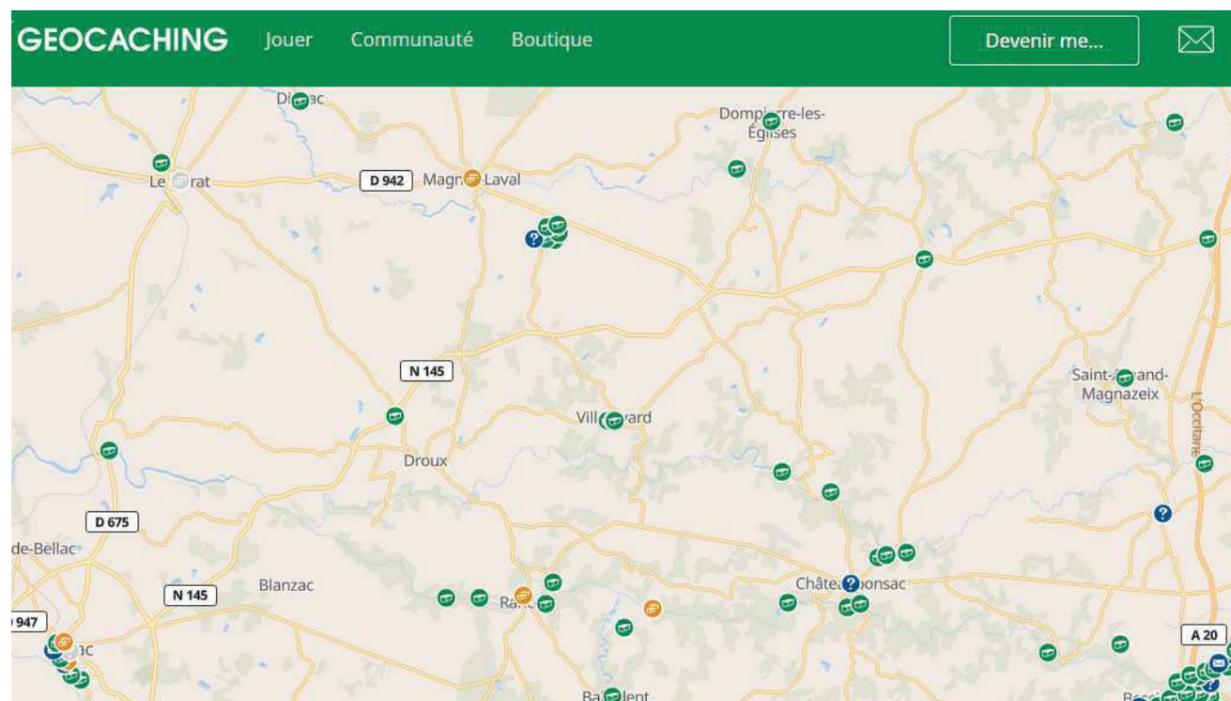


Figure 14 : Extrait d'une carte de géocaching. Source : geocaching.com

3.1.4.5 Les paysages perçus

Les paysages de l'aire d'étude éloignée sont décrits comme variés : Il y a une différence entre les villes, bien que rurales, et les espaces naturels. Aussi dans les espaces cultivés, des différences sont à noter : les prairies bocagères de la Basse Marche laissent place à des milieux davantage ouverts et à un maillage bocager plus lâche, au nord-ouest. Les personnes rencontrées évoquent le calme et la tranquillité liés à ces paysages et le rapport à la terre et à la nature demeure fort et primordial même dans les villes.

Les personnes rencontrées, dont certaines ont toujours vécues sur ce territoire, évoquent des évolutions visibles dans le paysage. Une des évolutions notables de ce territoire concerne l'exode rural. Il est décrit comme un territoire en perte d'activité, délaissé en terme de moyens mis en place. Depuis des années, les infrastructures ne suivent pas et la population diminue. De plus en plus, les services disparaissent (à Bellac, sous-préfecture, beaucoup de magasins sont fermés) et il faut aller toujours plus loin pour bénéficier des services. D'autres évolutions mentionnées concernent l'appauvrissement du bocage. Le système agricole a évolué et les structures familiales ne retrouvent pas de repreneurs. Elles laissent place à des exploitations plus grandes, mécanisées, entraînant un agrandissement des parcelles et le remembrement foncier. Certains agriculteurs et habitants déplorent l'arrachage quasi systématique des haies et les alignements le long des routes, comme à la sortie de Magnac-Laval. Les agriculteurs rencontrés ont à cœur de maintenir la trame arborée, et bien que la maniabilité des engins agricoles soit plus difficile, ils tentent de conserver le maillage bocager, ce qui est de moins en moins vérifié au nord-ouest de l'aire d'étude.

Concernant les lieux présentant un attachement particulier, les personnes rencontrées mentionnent les espaces naturels en premier lieu : la vallée de la Gartempe à Châteauponsac, les rives du Vincou à Bellac. Le lac de Saint-Pardoux est fréquemment cité. Les sites patrimoniaux tels que le Dorat avec sa collégiale, Bellac, ou encore Châteauponsac sont également mentionnés.

Les personnes rencontrées ont une image très positive de leur territoire et notamment de leur cadre de vie. Les paysages de l'aire d'étude sont appréciés à une échelle régionale et locale même s'ils ne bénéficient pas d'une grande renommée.

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet connu » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

Dans le cas du projet de Villefavard, il n'y a aucun parc en exploitation dans l'AEE.

3.1.5.2 Les projets connus

Les « projets connus » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

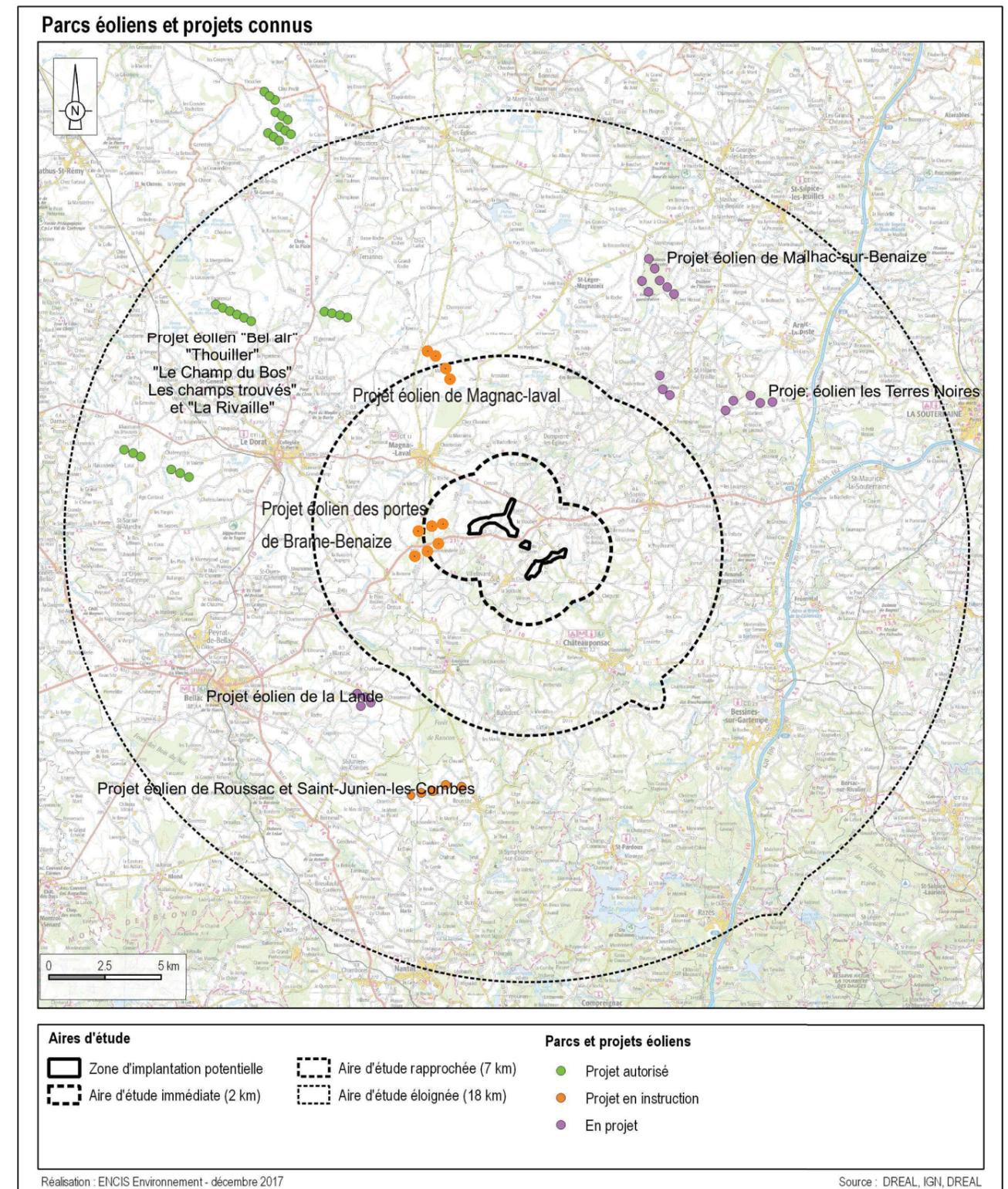
Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

Un projet est autorisé, il s'agit du projet éolien de « Bel Air », « Thouiller », « le Champ du Bos », « les Champs trouvés » et « la Rivalle », à l'ouest de l'AEE et composé de 28 éoliennes dont 16 dans l'AEE.

Les projets éoliens de Roussac et Saint-Junien-les-Combes, au sud de l'AEE, des portes de Brame-Benaize à l'ouest de l'AER et de Magnac-Laval au nord de l'AER sont en instruction.

Enfin le projet éolien de la Lande est situé au sud-ouest tandis que les projets de Mailhac-sur-Benaize et Les Terres Noires sont situés au nord-ouest.

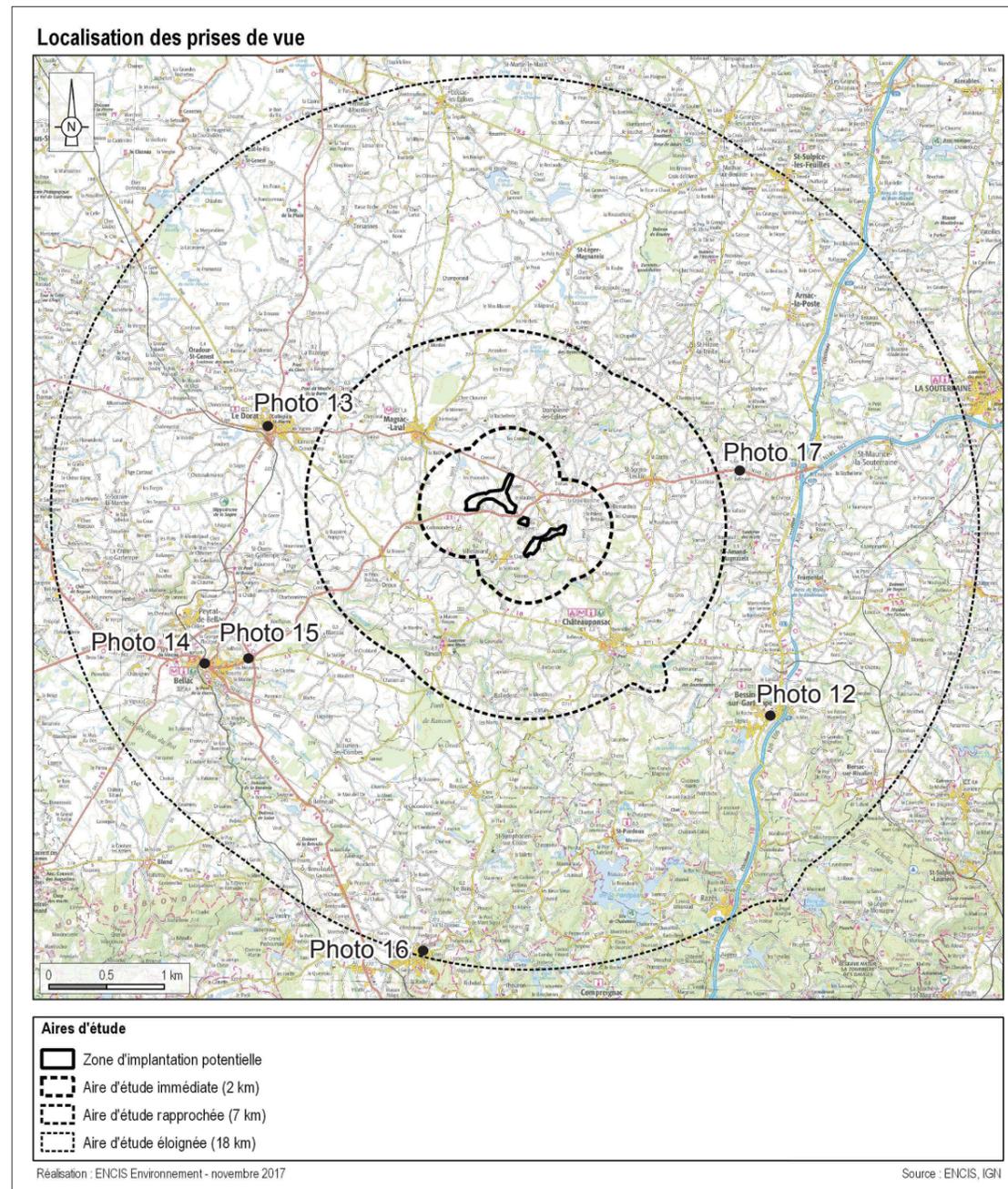
Tous les projets sont situés dans l'AEE et sont distants de plus de 7 km de la ZIP.



Carte 10 : Parcs éoliens et projets connus.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 7 km jusqu'à 18 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique. La carte ci-dessous localise les prises de vue présentées dans ce chapitre.



Carte 11 : localisation de prises de vue

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

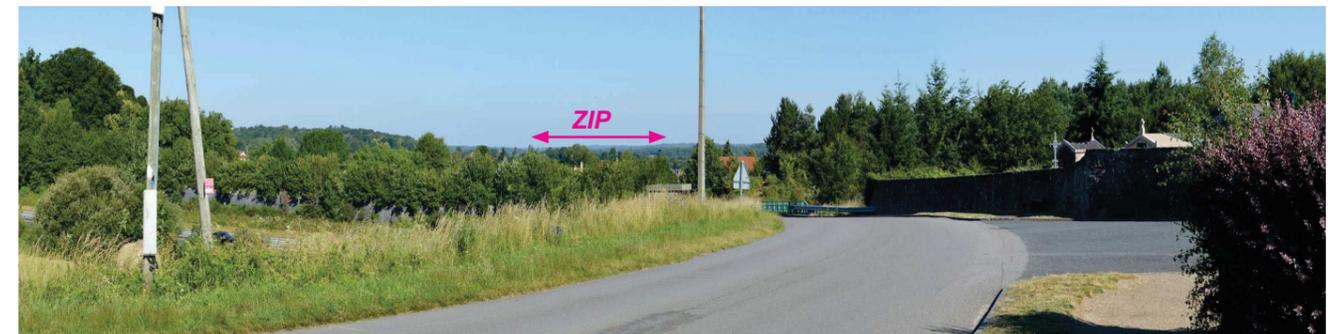
3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Bessines-sur-Gartempe

Village-étape sur l'A20, le bourg de Bessines-sur-Gartempe (2 830 habitants) est implanté sur le haut d'un versant de la vallée de la Gartempe, à 12 km au sud-est de la ZIP. La commune comprend plusieurs monuments historiques (cf. chapitre 3.2.2.1). L'enjeu est jugé modéré.

Le bâti est groupé au niveau du centre-bourg et se développe le long des voies de circulation, masquant les vues en direction de la ZIP depuis le cœur de ville. Des espaces de prairies ouvertes permettent des vues lointaines depuis la limite sud-est de la ville, au niveau du chemin de la Pierre Belle et à proximité du cimetière, depuis la rue Turgot. Le quartier du Mas, à l'est de l'autoroute A20 offre des vues lointaines, ponctuelles, souvent partielles à travers des percées du bocage ou le long de rues. **La sensibilité visuelle de la ville vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP demeure très faible en raison de la distance et du caractère marginal de ces points de vue.**



Photographie 12 : Panorama lointain depuis les hauteurs de Bessines-sur-Gartempe, à proximité du cimetière.

Arnac-la-Poste

Cette ville de 1 007 habitants est localisée à 17 km de la ZIP, au nord-est du périmètre d'étude. A noter la présence de plusieurs monuments historiques et d'un site emblématique (cf. 3.2.2.1 et 3.2.2.4) dans la commune. **L'enjeu est modéré.**

Le relief du secteur est particulièrement plan et à la même altitude que la ZIP (300m environ). Les linéaires d'arbres du bocage, même éloignés, suffisent à occulter la ZIP. Aucune vue n'est recensée depuis le bourg et ses voies d'accès. **La sensibilité visuelle est nulle.**

Le Dorat

Au nord-ouest de la ZIP, à 9 km, Le Dorat compte 1 733 habitants. La ville est reconnue pour ses qualités architecturales que viennent admirer de nombreux touristes. Plusieurs monuments historiques sont présents dans la ville, qui est en grande partie protégée par un secteur sauvegardé. Les enjeux et sensibilités de cette ancienne ZPPAUP sont détaillés au chapitre 3.3.3.2. **L'enjeu de la ville du Dorat est fort.**

Théoriquement, de nombreuses visibilitées sont possibles sur la ZIP. Cependant la densité de bâti et les linéaires de bocage occultent les vues vers la ZIP. Si des visibilitées sont recensées dans le centre-ville, elles restent sporadiques. **La sensibilité de la ville vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.**



Photographie 13 : Panorama ponctuel et lointain depuis le cimetière du Dorat

Peyrat-de-Bellac

Située à 13 km au sud-ouest de la ZIP, cette ville de 1 111 habitants est située en périphérie de Bellac, en position d'interfluve entre la Gartempe et le Vincou sur le plateau. Un monument historique et deux sites emblématiques (cf. 3.2.2.1 et 3.2.2.4) sont présents sur le territoire communal. **L'enjeu est modéré.**

Le centre-bourg est implanté sur un relief plan, et s'étend en quartiers pavillonnaires vers le nord et l'est. Le relief décline légèrement vers le nord-est. Aucun point de vue n'est recensé depuis la ville ou ses accès. Les linéaires d'arbres du bocage et le bâti font écran. En raison de l'absence de visibilité, **la sensibilité visuelle de la ville est nulle.**

Bellac

Situé à 13 km au sud-ouest de la ZIP, Bellac est le principal pôle urbain du périmètre d'étude avec 4 211 habitants. La cité médiévale a été construite à proximité du ruisseau du Vincou, au carrefour du Limousin, du Berry et du Poitou. La ville s'est ensuite développée sur le plateau vers le nord-est. Labellisée village-étape depuis 2010, la ville est également mentionnée par l'Office départemental du Tourisme comme cité de caractère. On y trouve plusieurs monuments historiques, ainsi qu'un site inscrit (cf. 3.3.3.1 et 3.3.3.2). **L'enjeu de cette ville est fort.**

Le centre historique est implanté sur un haut versant de la vallée du Vincou et les rares ouvertures visuelles dans le tissu bâti sont orientées vers le sud-ouest. Il n'existe donc aucune vue en direction de la ZIP depuis le cœur de ville.

Les quartiers plus récents, construits sur le plateau au nord-est, se trouvent dans la ZIV théorique (cf. carte 9), mais la densité du bâti et la végétation des jardins et des espaces publics suffisent à occulter les vues.

Le contournement de Bellac (N147), offre quant à lui des panoramas plus ou moins complets en direction de la ZIP. Ces panoramas se dessinent sans lien visuel avec la silhouette de la ville, et restent très en marge du centre historique. **La sensibilité de la ville vis-à-vis de la ZIP demeure très faible.**



Photographie 14 : Panorama ponctuel depuis le promontoire de l'église de Bellac



Photographie 15 : Depuis la N145, à la sortie de Bellac

Nantiat

Cette ville de 1 578 habitants est située à 17,5 km au sud de la ZIP, en limite de l'AEE. On ne recense aucun monument historique, site remarquable ou haut-lieu touristique dans la commune. **L'enjeu est jugé faible.**

L'étude des visibilitées n'a permis d'identifier aucune ouverture en direction de la ZIP depuis la ville. Les routes bordées de hauts talus, les filtres d'arbres du bocage et des petits boisements alentour suffisent à occulter les vues. Depuis une route d'accès à la ville, la ZIP pourrait apparaître légèrement au-dessus du linéaire boisé. **La sensibilité visuelle est très faible.**



Photographie 16 : En sortie nord de Nantiat, les écrans boisés successifs limitent les visibilitées.

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte page suivante donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers régulièrement bordés de haies, parfois encaissés ou encadrés par des talus ne permettent que très peu de dégagements. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important ou par l'alignement de la ZIP avec l'axe de la route. La carte page suivante répertorie les portions d'où des éléments de grande hauteur dans la ZIP seraient visibles.

L'autoroute A20

L'autoroute A20 relie Limoges à Paris. Dans la majeure partie de son parcours dans l'AEE, elle est encaissée et bordée de talus hauts. L'enjeu est **modéré**. Seule une visibilité depuis une petite portion au sud

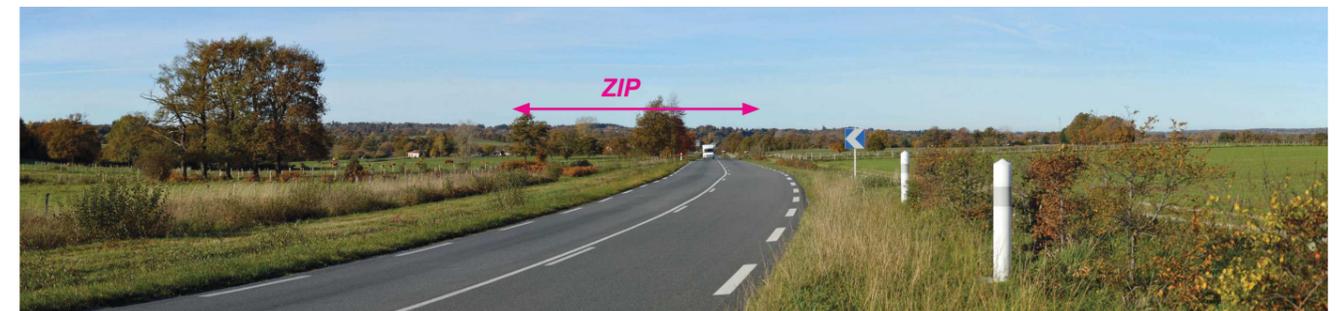
de Bessines-sur-Gartempe est susceptible d'être orientée vers la ZIP. Ce point de vue est cependant lointain, et **un projet de grande hauteur dans la ZIP reste peu perceptible à cette distance dans une dynamique de mouvement**. La sensibilité est **très faible**.

La N147

Cette route nationale permet de rejoindre Poitiers à Limoges. L'enjeu est **modéré**. Elle traverse l'AEE de l'ouest jusqu'au sud en passant à proximité de Bellac. **Depuis l'ouest jusqu'à Bellac, quelques panoramas s'ouvrent vers la ZIP cependant des linéaires de bocage à l'arrière-plan masquent globalement la ZIP**. Après Bellac, la route entame sa descente dans la vallée du Vincou où la encore, les linéaires arborés du bocage masquent toute visibilité, et **aucun point de vue n'est recensé le long de la portion allant de Bellac à la limite sud de l'AEE**. La sensibilité est **très faible**.

La N145

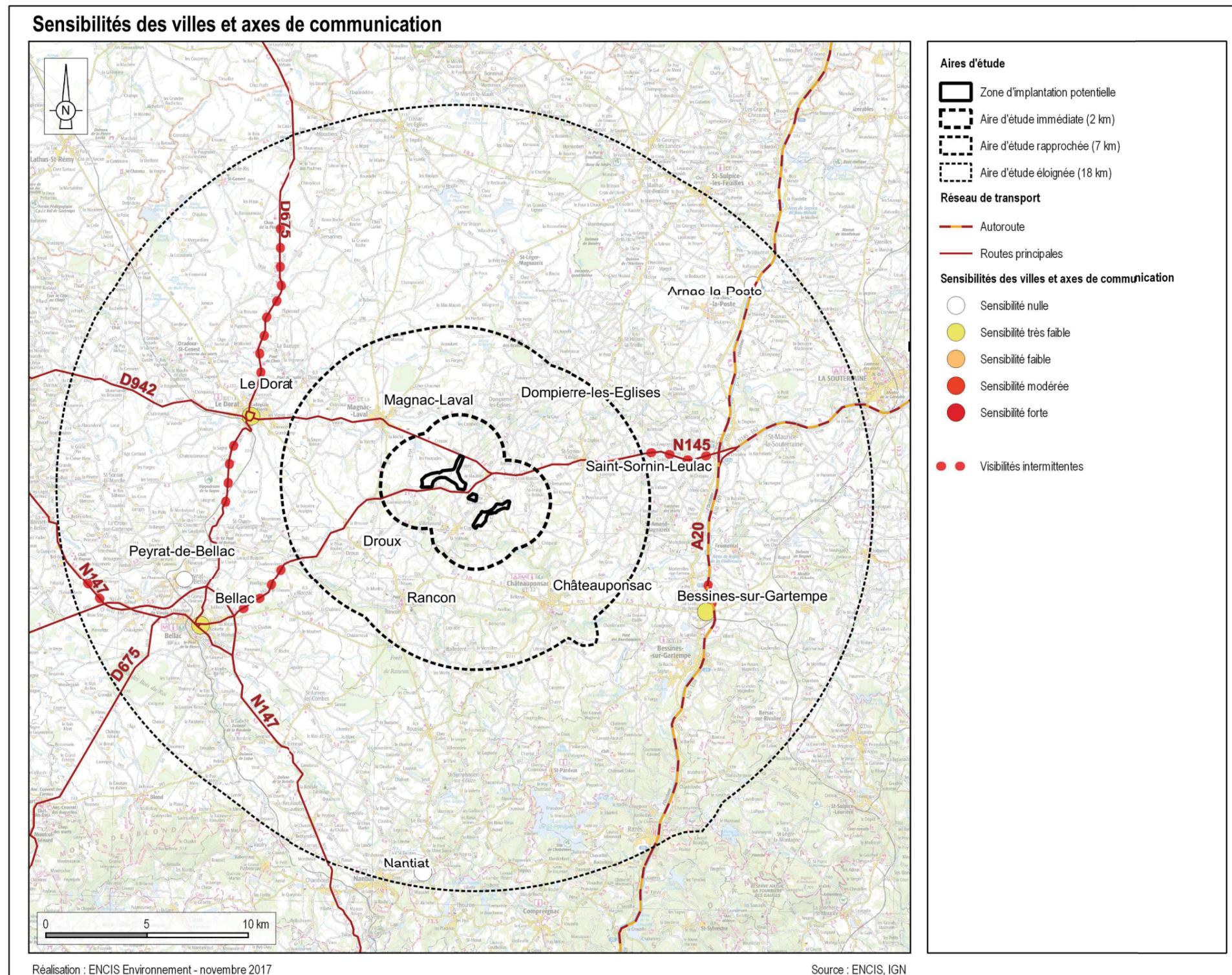
Cet axe naît à Bellac, au sud-ouest de l'AEI, et rejoint la Souterraine à l'est, au-delà du périmètre d'étude. Il traverse l'AEE dans sa partie est, dans un secteur du plateau au relief particulièrement calme et au bocage lâche. L'enjeu est **faible**. En direction de l'ouest, la ZIP est traversée par cette route, et de nombreux points de vue et panoramas sont observables dans l'AER et l'AEI. Dans l'AEE, ces visibilitées, souvent dans l'axe de la route, restent cependant partielles, intermittentes, et se dessinent au-dessus de l'horizon boisé. La sensibilité est **faible**.



Photographie 17 : Depuis la N145, la ZIP apparaît au-dessus des linéaires boisés, dans l'axe de la route.

La D675

Cette départementale à l'ouest de l'AEE traverse le périmètre d'étude du nord au sud-ouest en passant par le Dorat et Bellac. L'enjeu est **faible**. Jusqu'à Bellac, le bocage dense qui borde la route ne permet que des vues intermittentes et partielles sur la ZIP au gré des ouvertures dans le linéaire boisé. **Les visibilitées demeurent sporadiques et apparaissent au-dessus du linéaire boisé**. La sensibilité est **faible**.



Carte 12 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'AEE.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.7.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

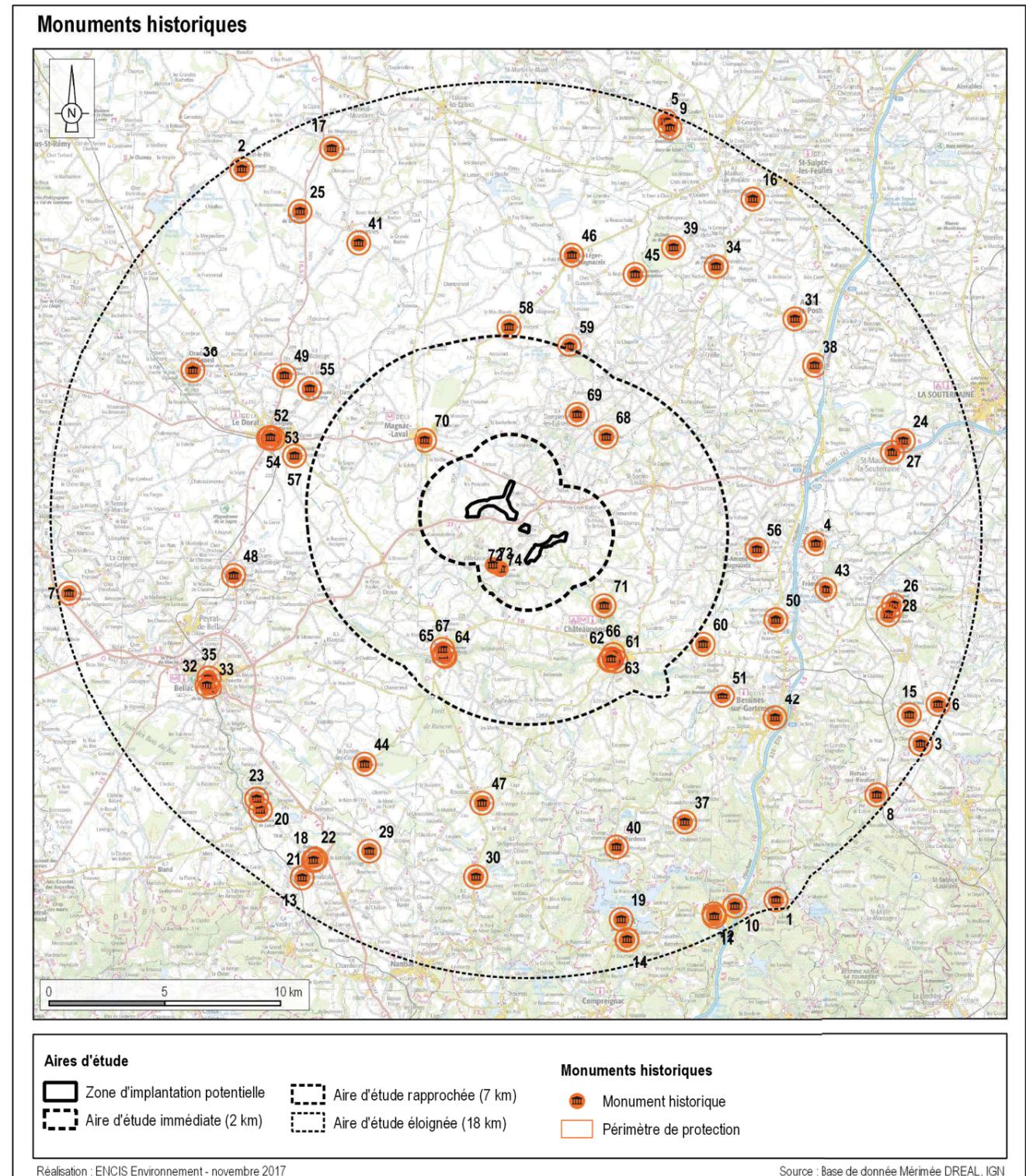
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).

- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture

La carte ci-contre localise les 74 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 60 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 11 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 3 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 60 monuments historiques : 19 classés et 41 inscrits (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 13 : Monuments historiques.